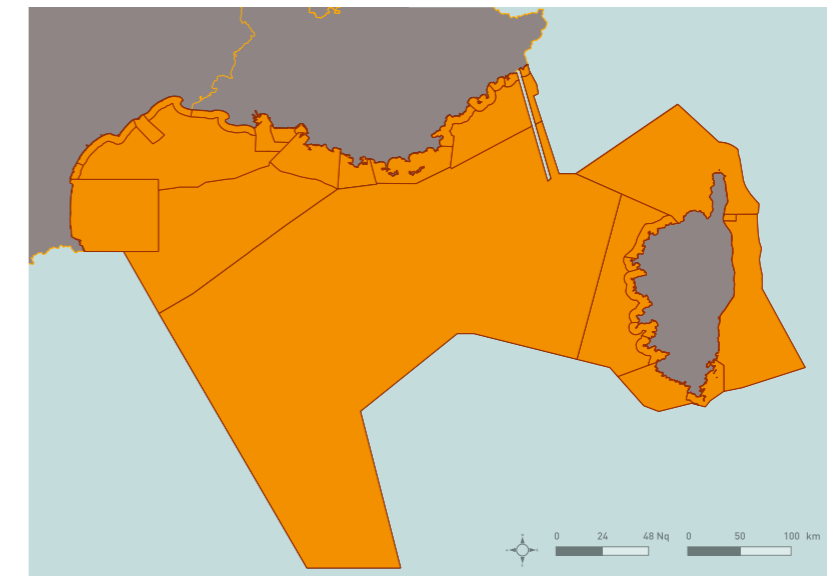


# ESPECES ET ESPACES EMBLEMATIQUES



# PROTEGER LES ESPECES ET LES ESPACES EMBLEMATIQUES

## Feuille de route 2022-2027



*Carte zone de vocations :  
toutes les zones de vocation*

Le Document stratégique de façade poursuit les efforts du Plan d'action pour le milieu marin : il prend alors la mesure de nouveaux défis, parfois mis au jour par des connaissances récemment acquises, ou constate que certains efforts doivent être renouvelés, défendus, structurés, pérennisés, car les problématiques n'ont pas été entièrement résolues. Ce chapitre met en lumière ces

actions, qui concernent autant des habitats très précis que la Méditerranée entière, comme zone de transit et de migration parfois unique d'espèces vulnérables. Ce chapitre est dédié à ces espèces et à ces espaces : il est aussi dédié au large. Car le large est un espace bien particulier, une zone d'inconnues que l'homme cherche à connaître et occuper : mais il est aussi un ultime

réservoir de ressources halieutiques, un espace fonctionnel essentiel pour ces espèces, un couloir de migration.

Les pressions anthropiques entraînent parfois des dommages irréversibles : les pressions côtières, manifestes, préhensibles, connues, font l'objet d'un chapitre dédié (Chapitre I. Littoral). Mais plus au large, la pêche professionnelle, le

...



transport maritime et l'éolien commercial offshore doivent intégrer la fragilité de ces espaces, de ces espèces, et mettre en place des engins ou des protocoles, innovants le cas échéant, pour ne pas les détruire accidentellement ou par surexploitation. L'État les acteurs de la recherche et de l'innovation, et les professionnels doivent coopérer, entre équilibre économique, protection et contrôle. Car le large est aussi la condition du maintien de ces activités dans les années à venir.

Vue depuis le large, la présence humaine sur le littoral prend une dimension qu'elle n'a pas depuis la terre ferme : sa sur-présence en certains endroits, son heureuse absence parfois, font l'équilibre d'un littoral méditerranéen dont le taux d'occupation ne cesse d'augmenter et qui doit urgemment repenser son modèle d'occupation et d'urbanisation. Un paysage vu depuis la mer est une autre façon de voir cette réalité et d'estimer l'importance de préserver certaines coupures.

Enfin le large est un espace historique, celui des épaves, issues du commerce, de la guerre, des coups de mer. C'est un patrimoine dont la mise en valeur est délicate, entre une préservation nécessaire des pillages ou des impacts des projets en mer, et une nécessité de l'exposer à tous, de le faire connaître, matérialiser.

Les actions du DSF Méditerranée se veulent l'opportunité de repenser ainsi le lien de l'homme à la mer, à son étendue et à sa profondeur.

## 1 ESPECES ET HABITATS FRAGILES OU MECONNUS

L'espace, en surface comme en profondeur, qu'offre le large est un réservoir de fonctionnalités et d'espèces. Le DSF Méditerranée a pour objectif de le protéger : la protection peut être forte voire totale locale, mais elle visera toujours à préserver les services écosystémiques et in fine les métiers qui s'y déroulent.

Ainsi, en Méditerranée, plusieurs types d'écosystèmes marins vulnérables (EMV) ont été identifiés comme des enjeux forts et majeurs : les récifs profonds situés aux niveaux des canyons rocheux, les coraux à pennatules et crinoïdes présents au niveau des canyons vaseux du centre du golfe du

lion ou sur le plateau oriental de la Corse. Le DSF Méditerranée, conformément aux objectifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vise à ne pas exposer de nouvelles zones de ces écosystèmes vulnérables aux pressions physiques, en particulier la pêche de fond. La concertation avec les pêcheurs professionnels, parfois nécessairement au niveau communautaire, permettra de définir la protection adaptée.

Au-delà des impacts sur les habitats, les engins de pêche engendrent des captures accidentelles d'oiseaux, de tortues ou de mammifères marins. Il est possible de faire évoluer à la fois la conception des engins

et les pratiques de la profession. Les organisations professionnelles mènent en Méditerranée des projets innovants, dans un dialogue constant avec la profession, et fournissent des efforts réguliers de formation, de sensibilisation, d'accompagnement des pêcheurs. L'État et ses opérateurs doivent soutenir et accompagner les acteurs de la pêche en ce sens.

Enfin, face à un trafic maritime en constante augmentation, les collisions avec les mammifères marins doivent faire l'objet d'un accompagnement plus formel des professionnels, si ce n'est de mesures plus strictes de réduction de vitesse.

Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation.

Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée.

Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin.

Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire.

Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine.

Réduire le risque de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Or-

ganisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en Méditerranée co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne et développer des méthodes de localisation automatique en temps réel pour améliorer l'efficacité du REPCET.

Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles ».

## 2 LES SITES ET PAYSAGES

L'observation et la compréhension du littoral sont des problématiques anciennes en Méditerranée. D'abord engagée par le conflit entre évolution du trait de côte et maintien de l'accueil touristique, comme l'a illustrée la mission Racine en Occitanie, ravivée ensuite par les événements naturels extrêmes qu'a connus notre littoral, la stratégie littorale implique désormais de plus

en plus la notion de paysage. Un observatoire du paysage est une sentinelle : du recul ou de l'accrétion du trait de côte, des effets du changement climatique, des impacts de l'artificialisation. Plus globalement, des impacts anthropiques : c'est pourquoi le paysage sous-marin, mais aussi le patrimoine subaquatique, sont des enjeux de plus en plus prégnants, qu'il convient d'accompagner dès

maintenant. La crise sanitaire a eu pour effet une augmentation drastique du tourisme local : la Méditerranée et ses aires marines protégées ont connu un afflux massif de visiteurs, qui pratiquent les sports nautiques et subaquatiques. Ces entités paysagères et patrimoniales sous-marines doivent être connues, identifiées, surveillées pour rester intact aux yeux de chacun.



Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages.

Rendre accessible le patrimoine sous marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes.

## 3 DIMENSIONNER LA POLITIQUE DE CONTROLE A LA REALITE DES ENJEUX

De tels objectifs ne peuvent être réalistes ni atteints sans une politique de contrôle et de protection, ferme et lisible.

Cela passe d'abord par la définition de zones de protection fortes, d'abord, conformément aux annonces présidentielles et aux objectifs fixés dans la Stratégie de création des aires protégées (30 % de zones de protection, dont 10% en protec-

tion forte). Elles renforceront les résultats positifs des réglementations déjà mises en place, amélioreront la connectivité du réseau, protégeront les habitats et fonctionnalités les plus sensibles.

De telles zones n'ont évidemment pas de sens sans une capacité réelle des administrations de l'État, des opérateurs (inspecteurs de l'environne-

ment, agent de l'Office français pour la biodiversité, gardes du littoral), et des gestionnaires d'aires marines protégées à être présents sur le plan d'eau. Le contrôle de l'environnement marin doit améliorer ses lignes directrices pour permettre l'atteinte des objectifs environnementaux et protéger également les professionnels de la mer.



Développer le réseau des zones protections fortes et en renforcer le contrôle.

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin.

Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM.

# PROTÉGER LES ESPÈCES ET LES ESPACES EMBLÉMATIQUES

LES ESPÈCES ET HABITATS  
FRAGILES OU MÉCONNUS



1 Les espèces et habitats  
fragiles ou méconnus

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION D01-HB-OE7-AN1

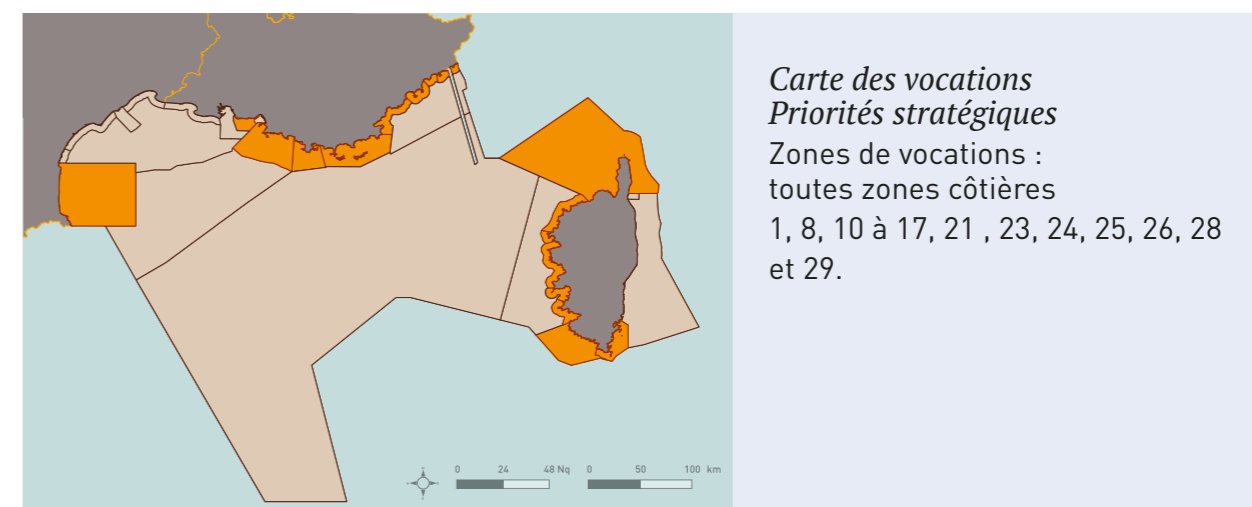
RENFORCER LES CONNAISSANCES RELATIVES  
À L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DU CORAIL ROUGE EN  
MÉDITERRANÉE ET ASSURER, SI NÉCESSAIRE,  
SA PRÉSERVATION

*Pilotes*

DIRM

*Partenaires*

CRPMEM • CNPMEM



### Contribution au bon état écologique

✓ Le corail rouge est une espèce vulnérable, mais sous gestion depuis plusieurs années. Les stocks sont ainsi protégés et les corailleurs connus, encadrés dans leur pratique, et partenaires de cette gestion.

**L'amélioration attendue est à moyen terme** et dépend de la nature des connaissances acquises sous les fragments inférieurs à 3 mm de diamètre.»

### Incidence socio-économique

🌿 **Incidence faible à court terme sur la pêche professionnelle**, une évaluation des prélèvements et un diagnostic de l'impact étant à réaliser préalablement à toute réglementation.

2022-2027

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**A4. Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine. (D01-HB-OE07)**

→ CIBLE À ATTEINDRE

**MAINTIEN DU NOMBRE D'AUTORISATIONS DE PÊCHE AU CORAIL ROUGE EN MÉDITERRANÉE CONTINENTALE ET CORSE, EN ACCORD AVEC LE PLAN DE GESTION CORAIL ROUGE**

### ► Autre objectifs environnementaux auxquels répond l'action

**A5.** Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond). (D01-HB-OE09).

**A7.** Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes. (D06-OE02).

### ► Objectif socio-économique auquel répond l'action

**AM1.** Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers

à moderniser leur flotte et développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits.

2016-2021

## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

Le corail rouge est pêché depuis la préhistoire, et a connu tous les modes de pêche. Aujourd'hui, il est exploité en plongée sous marine, par des pêcheurs dits corailleurs. Les corailleurs sont généralement seuls, plongeant à l'air jusqu'à 100 mètres de profondeur et plus bas en utilisant des mélanges gazeux et même des recycleurs à circuit semi-fermé. La plongée typique de corailleur profond, précède toujours une recherche d'un site corallifère et son balisage. L'utilisation de sondeurs désormais très performants et de GPS facilite le travail. Certains corailleurs utilisent une caméra téléguidée (ROV) pour vérifier la présence de corail avant de plonger. Il y a ensuite une préparation minutieuse du matériel par le corailleur et son marin. Le travail au fond dure environ 20 minutes et la remontée très lente se fait par paliers dont la durée dépasse souvent 3 heures.

« Une pratique historiques, des zones protégées »

Une nouvelle réglementation vient de créer un régime national de gestion pour la pêche professionnelle du corail rouge en mer Méditerranée (arrêté du 17 avril 2020). A présent, un quota est instauré et ne peut excéder 1,4 tonne pour les années de gestion 2020, 2021, 2022 et 2023 et un nombre maximal d'autorisations est fixé à 27.

Au-delà de cette nouvelle réglementation sur le régime national, la profession de corailleur est très encadrée. Un corailleur est un inscrit maritime qui doit avoir le certificat d'aptitude à l'hyperbarie classe II ou III mention B option pêche au corail. Il doit aussi obtenir une dérogation pour pêcher en scaphandre, ce qui

est normalement interdit. Il doit remplir un carnet de pêche et être assisté en surface par un marin également certifié hyperbare.

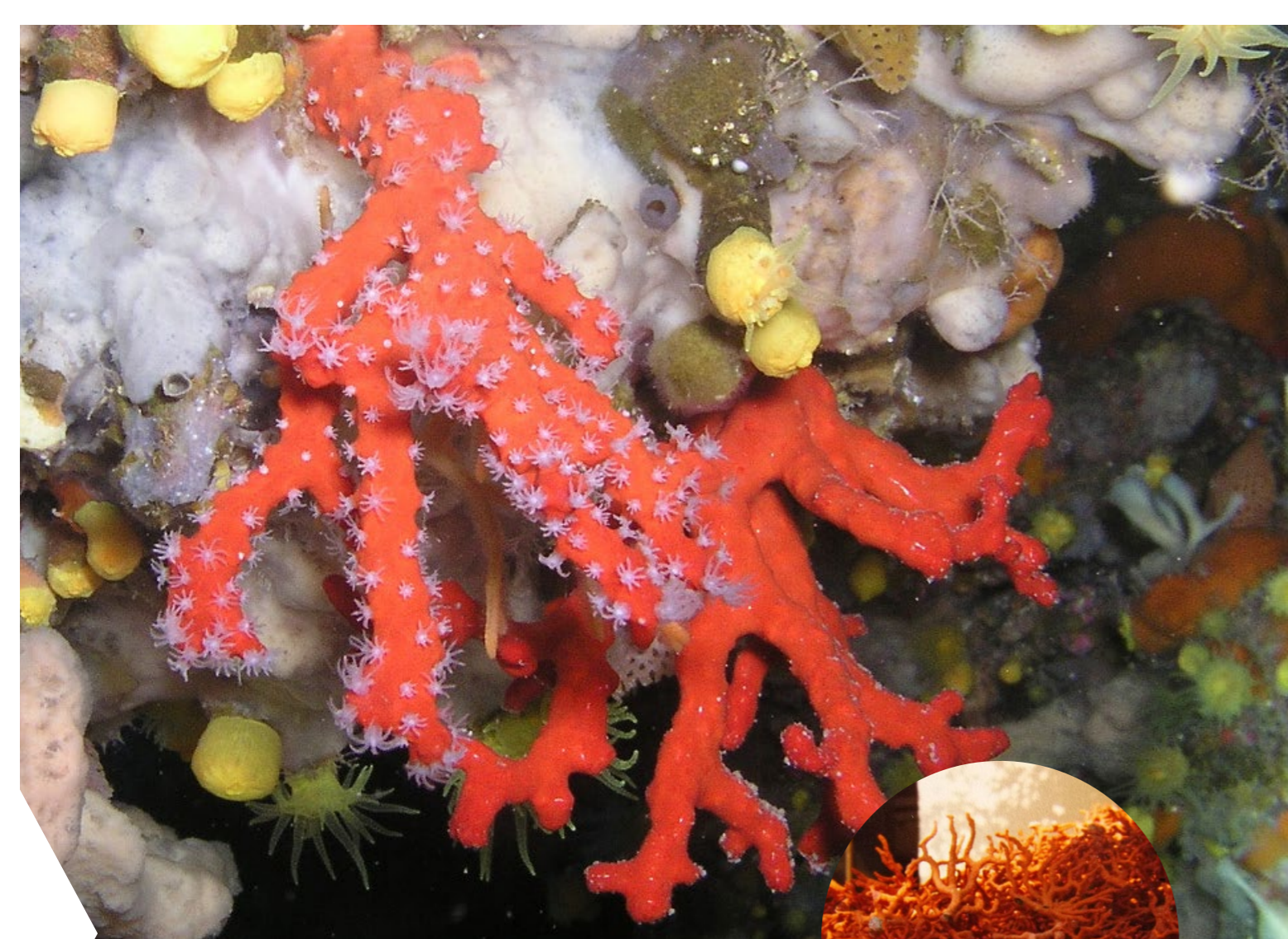
Les autorisations de pêcher le corail sont accordées annuellement par la DIRM après consultation des représentants de la profession.

La pêche au corail rouge se pratique dans les Pyrénées-Orientales, le long du littoral de la région PACA, à l'ouest et au sud de la Corse. Toutefois, certaines zones sont interdites : en Méditerranée continentale, deux zones situées dans le département des Bouches du Rhône sont interdites à la pêche professionnelle du corail rouge, une située à proximité du port de Carro (Martigues) et l'autre située aux alentours de l'île Verte (La Ciotat). Pour la Corse, plusieurs zones sont aussi en jachères, potentiellement renouvelables.



Voir le site de la DIRM sur les autorisations de pêche du Corail Rouge en Méditerranée en scaphandre autonome <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/corailleurs-r76.html>

Arrêté du 17 avril 2020 créant un régime national de gestion pour la pêche professionnelle de corail rouge (*Corallium rubrum*) en mer Méditerranée <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JOR-TEXT000041808546>



### UN ENCADREMENT LOCAL, GRÂCE AUX AIRES MARINES PROTÉGÉES

Dans les eaux du parc naturel marin du golfe du Lion, l'arrêté préfectoral du 04 juin 2015 portant dispositions particulières relatives à la pêche du corail dans les eaux du département des Pyrénées-Orientales, reprend le contenu de l'arrêté du 5 juin 2012 en étendant sa période d'application de une à cinq années. Le nouvel arrêté couvrira donc une période 2015-2021. Les restrictions instaurées par cet arrêté complètent un encadrement national qui stipule que la pêche au corail rouge est exclusivement réservée aux professionnels détenteurs d'une autorisation spécifique. Les autres dispositions encadrant la pratique de la pêche professionnelle du corail rouge dans les eaux bordant le département des Pyrénées-Orientales sont les suivantes :

- pêche autorisée du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre ;
- pêche interdite dans la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls ;
- pêche interdite entre 0 et 50 m de profondeur ;
- interdiction de prospection au moyen d'engins téléopérés (ROV) ;
- diamètre minimal des pieds de colonies récoltés de 8 mm ;
- quantité maximale fixée à 50 kg maximum par saison et par pêcheur.

Enfin, chaque pêcheur a l'obligation de tenir un registre où sont mentionnés les lieux, profondeurs, jours et heures de pêche, poids récoltés, etc., qui doit être paraphé par les services de l'État et qu'il doit tenir à disposition de tout agent chargé de la police des pêches.

Toutefois et jusqu'à ce jour, le corail rouge ne fait pas partie des espèces protégées de Méditerranée. Il est malgré tout inscrit en annexe II de la convention de Berne et en annexe III de la convention de Barcelone. L'espèce est également en cours d'examen auprès de l'UICN pour une inscription sur la liste rouge des espèces menacées.



AU TITRE DE L'ANNÉE 2019, ILS ÉTAIENT

**16**  
PÊCHEURS  
PROFESSIONNELS  
autorisés à pratiquer  
la pêche au corail  
dans les eaux territoriales  
de Méditerranée continentale et

**9**  
AU LARGE DE LA CORSE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

ÉVOLUTION  
DES TONNAGES PRÉLEVÉS  
EN MÉDITERRANÉE

**2013 : 1,60t**  
**2014 : 1,22t**  
**2015 : 1,38t**  
**2016 : 1,15t**  
**2017 : 1,23t**  
**2018 : 0,98t**

## INITIATIVES INNOVANTES

La Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) ouvre un appel à projet pour mieux connaître le corail rouge.

Il existe un besoin urgent d'élaborer des projets scientifiques méditerranéens visant à combler plusieurs lacunes sur l'écologie et la biologie du corail rouge, pour la gestion de cette espèce. C'est pourquoi le groupe de travail sur le Corail rouge de la CGPM (WKREDCORAL) ouvre un appel à projet scientifique visant à améliorer le niveau de connaissances sur les populations de corail rouge exploitées pour promouvoir une meilleure gestion des pêcheries de corail rouge en Méditerranée.

Le projet proposé est composé de cinq lots :

- études en mer,
- études biologiques et écologiques,
- protocoles d'évaluation et de reconstitution des stocks,
- analyses socio-économiques,
- étude pilote sur les mécanismes de traçabilité et de certification.

D01-HB-OE07-AN1

**Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation**

<b>Façade concernée</b>	MEMN			NAMO			SA			MED	X
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6	
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	1 ; 8 ; 10 à 17 ; 21 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 28 ; 29										

**Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance**

Le corail rouge, un Cnidaire à croissance très lente, vit dans des habitats rocheux ombragés en Méditerranée entre 5 et 700 m de profondeur. Depuis des millénaires, son squelette calcifié est utilisé pour des bijoux, des amulettes et comme médication. Le corail rouge n'est pas une espèce en danger, même si son exploitation tend à éliminer une part importante des stocks. Cette affirmation s'explique par le fait que le corail rouge devient fertile dès qu'il atteint 2 à 3 cm de haut, une taille qui n'a aucune valeur commerciale. Toutefois, le corail rouge est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne et à l'annexe III de la convention de Barcelone, ce qui implique que les stocks doivent être gérés. L'exploitation du corail rouge est pratiquée par des plongeurs, dits corailleurs, seuls à l'air jusqu'à 80 et même 100 m de profondeur, et plus bas en utilisant des mélanges gazeux et même des recycleurs à circuit semi-fermé. En France, la profession de corailleur est très encadrée. Un corailleur est un inscrit maritime qui doit avoir le certificat d'aptitude à l'hyperbarie classe II ou III mention B option pêche au corail. Il doit aussi obtenir une dérogation pour pêcher en scaphandre, ce qui est normalement interdit. Il doit remplir un carnet de pêche et être assisté en surface par un marin également certifié hyperbare. Le nombre d'autorisations de pêcher le corail est accordé annuellement par la DIRM après consultation des représentants de la profession. Au titre de l'année 2019, ils étaient 16 pêcheurs professionnels autorisés à pratiquer la pêche au corail dans les eaux territoriales de Méditerranée continentale et 9 au large de la Corse au titre de l'année 2019.

**Description des sous-actions**

**Sous-action 1**

<b>Libellé</b>	<b>Inventorier et analyser les données relatives aux quantités prélevées de corail rouge dont le diamètre est inférieur à 7 mm.</b>
<b>Descriptif synthétique</b>	La DPMA dispose des données relatives aux quantités de coraux prélevés dont le diamètre est inférieur à 7 mm. Pour autant ces données ne seraient pas exhaustives et il serait opportun de lancer une étude approfondie pour mieux connaître l'état écologique du corail rouge.

**Sous-action 2**

<b>Libellé</b>	<b>Sur la base du diagnostic réalisé, actualiser et/ou renforcer la réglementation en vigueur</b>
<b>Descriptif synthétique (1000 caractères max)</b>	En 2020, une nouvelle réglementation encadre la pêche au corail rouge via la mise en place d'un quota annuel. Grâce à l'acquisition de données, une évaluation de l'intensité des prélèvements sur ce segment de la ressource sera possible et au regard du quota autorisé, la réglementation pourrait être renforcée. Ces mesures seront dimensionnées avec les acteurs de la pêche professionnelle.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2022		
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	2027	2027		
<b>Pilote(s)</b>	DIRM DPMA	DIRM DPMA		
<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	CNPMEM CRPMEM	CNPMEM CRPMEM		
<b>Financements potentiels</b>	Etat : BOP 113, BOP 205	Pas de financements : temps agents		

<b>Action au titre de la DCSMM</b>	oui
<b>Incidences économiques et sociales</b>	Cette action touche un nombre de pêcheurs limités qui pratiquent dans un cadre déjà très réglementé, avec des pratiques de récolte sélectives et peu impactantes. La profession est déjà à l'initiative d'actions pour préserver les gisements de corail (en Corse par exemple) et sera associée à l'adaptation de la réglementation suite à l'amélioration de la connaissance. Ce contexte laisse présager d'une bonne adaptation de ces activités économiques aux restrictions éventuelles.
<b>Efficacité environnementale et faisabilité</b>	Efficacité environnementale forte. L'efficacité de l'action peut être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres (nécessité de réaliser d'abord un diagnostic des prélèvements du corail rouge pour ensuite renforcer la réglementation).
<b>Coût prévisionnel</b>	Environ 65 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent 0,25 ETP pour suivi d'études et modification de la réglementation sur le corail rouge par les services instructeurs - Etude : 50 000 €/façade pour inventorier et analyser les données relatives aux quantités prélevées de corail rouge.



## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

ACTION D01-HB-OE10-AN1

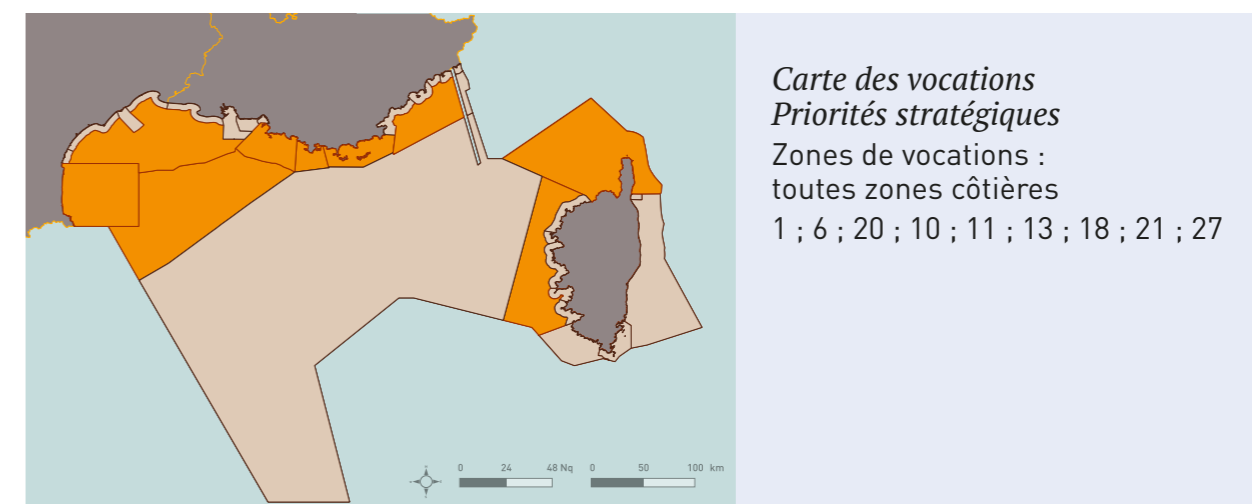
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA SENSIBILITÉ DES HABITATS PROFONDS EN MÉDITERRANÉE

*Pilotes*

DEB

*Partenaires*

IFREMER • OFB  
DREAL • DIRM  
• DREAL (Occitanie et Corse spécifiquement)  
• DIRM • Collectivités régionales • CRPMEM



### Contribution au bon état écologique

Les écosystèmes marins vulnérables sont un des nouveaux enjeux portés par le document stratégique de façade. Leur méthode de caractérisation vient d'être produite; les connaissances les concernant doivent être renforcées avant de définir un bon état écologique. Les pressions qui peuvent les affecter, notamment la pêche aux arts traînants, doivent être caractérisée et des actions menées au niveau de la mer régionale.

Une amélioration à long terme est donc attendue par caractérisation de l'habitat puis du niveau de pression, avant potentiellement des mesures de régulation et de protection, en lien avec les sites Natura 2000 au large et les zones de protection forte, pour le prochain cycle.

### Incidence socio-économique



**Incidence potentiellement forte à long terme**, selon les recommandations effectuées et leurs conséquences relatives à la limitation des pressions sur les écosystèmes marins vulnérables, essentiellement générées par la pêche aux arts traînants.

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**B1. Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (écosystèmes marins vulnérables\*) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières. (D01-HB-OE10)**

#### → CIBLES À ATTEINDRE

**PAS D'AUGMENTATION DE LA PART DES ÉCOSYSTÈMES MARINS VULNÉRABLES SOUMIS À LA PÊCHE DE FOND AU-DELÀ DE 200 M POUR LES EMV CORAIL BAMBOU (ISIDELLA ELONGATA), CORAUX FROIDS ET FONDS À CRINOÏDES (LEPTOMETRA PHALANGIUM) ET FONDS À PENNATULAIRES (FUNICULINA QUADRANGULARIS) AU SEIN DES CANYONS DE MONTPELLIER, PETIT RHÔNE, MARTI, L'ÎLE ROUSSE, DES MOINES, DE VALINCO ET SAGONE, ET AU-DELÀ DE 60M DE PROFONDEUR SUR LE PLATEAU ORIENTAL CORSE.**

**PAS D'AUGMENTATION DE LA PART DES STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES PARTICULIÈRES SOUMISES À LA PÊCHE AUX ENJINS TRÂINANTS DE FOND : PLATEAU EXTERNE DU GOLFE DU LION (DUNES HYDRAULIQUES ET BANCS ROCHEUX DU PLATEAU).**

**TENDANCE À LA HAUSSE DE LA PROPORTION DE SURFACE D'ÉCOSYSTÈMES MARINS VULNÉRABLES CONNUS SITUÉE DANS DES ZONES DE PROTECTION FORTE.**

## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES



Afin de répondre à l'objectif environnemental ci-contre, il faut pouvoir cartographier la répartition des habitats benthiques profonds. Cette cartographie est réalisée à partir de connaissances acquises précédemment, les données sont d'origines diverses.

Sur substrats meubles (plateau continental, dunes hydrauliques et pentes continentales) les données proviennent essentiellement de campagnes de pêche. Les données sont acquises par chalutage :

- 4 campagnes réalisées par l'Institut des pêches dans les années 60 permettent de localiser de grandes étendues, dans le golfe du Lion et à l'est de la Corse, de corail bambou et de pennatulaires dont on ne connaît pas l'état actuel.
- Les campagnes scientifiques annuelles de chalutage de fond (MEDITS) permettent l'évaluation des stocks de ressources en Méditerranée ainsi que le recensement des espèces benthiques, dont le corail bambou, les pennatulaires, les crinoïdes, etc.
- Il est plus rare d'utiliser des engins sous-marins pour l'étude des substrats

« *Des données d'origines diverses pour la cartographie des habitats profonds* »

meubles mais certaines plongées réalisées pendant les campagnes Medseacan & Corseacan (Financement Aamp) ont permis la localisation d'occurrence d'espèces marines vulnérables (corail bambou, pennatulaires, crinoïdes).

Sur substrats durs les données (canyons et bancs rocheux du plateau) proviennent de différentes campagnes en mer ayant mis en œuvre des engins sous-marins :

- les campagnes Medseacan & Corseacan avec le ROV

Achille de la Comex (Financement Aamp)

- 2 campagnes RAMOGE (RAMatuelle-MOnaco-GENes) organisées en 2015 et 2018 avec un objectif d'exploration des fonds, avec les moyens à la mer italiens et français.
- les campagnes scientifiques organisées par différents organismes (Ifremer, CNRS, Universités) avec les moyens de la flotte océanographique française.

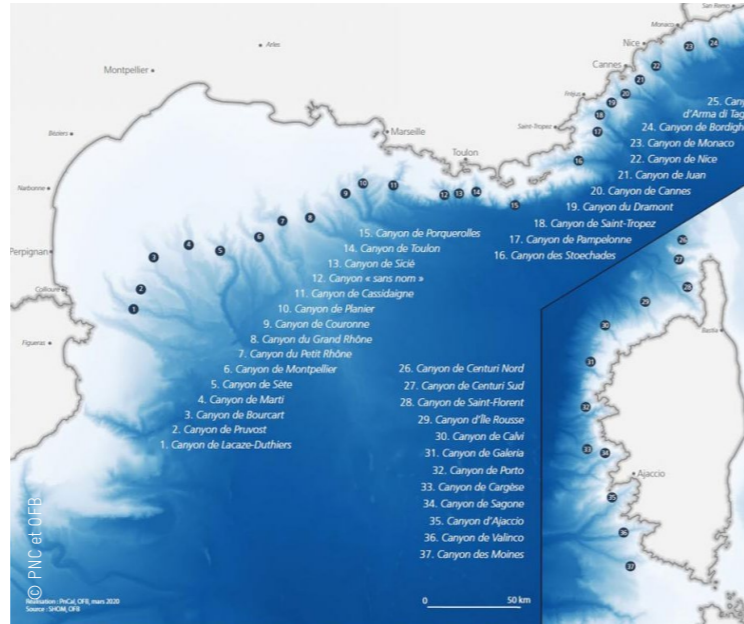
La répartition géographique des espèces observées au cours des campagnes en mer est une donnée scientifique mise à disposition par les différents acteurs dans des bases de données spécifiques pour la cartographie (geodatabase). À partir de ces données, une synthèse cartographique des écosystèmes marins vulnérables profonds connus à ce jour est produite.

Une toute petite partie de ces écosystèmes est connue, aucune exploration exhaustive ne peut être réalisée à ces profondeurs. Ainsi donc, les cartes devront être mises à jour ponctuellement au gré de l'exploration et des découvertes de nouvelles occurrences.

## Focus sur les coraux d'eaux froides en Méditerranée



© OFB



Le canyon de Cassidaigne au large de Cassis et celui de Lacaze-Duthiers au large de Banyuls-sur-mer sont les deux seuls canyons des eaux françaises méditerranéennes dans lesquelles sont installés des coraux froids au squelette rigide. Ceux-ci vivent fixés sur des substrats durs et sont organisés sous forme de grandes colonies qui grâce à leur structure en trois dimensions offrent un lieu de vie, de nutrition, de reproduction à toute une communauté associée. Ils créent donc un écosystème diversifié.

Ces coraux au squelette rigide ont des traits de vie typiques des espèces qui vivent à grande profondeur, à savoir qu'ils ont une croissance très

lente (0.5 cm /an) et un taux de reproduction assez faible. Ils ont donc une faible résilience face aux pressions qu'ils peuvent subir.

Ils se nourrissent essentiellement de matière organique qui arrive par les courants qui balayent le plateau continental et descendent dans les canyons selon les vents et la saison. La force des courants est importante pour leur survie car ceux-ci doivent être raisonnablement forts pour leur apporter la nourriture et suffisamment fort pour éviter aux particules de sédiment et de les ensevelir sous peine d'étouffement. Les lieux propices à leur développement sont donc rares.

En Méditerranée ils sont actuellement connus entre 180 et 1000 mètres de profondeurs, où ils vivent dans une eau qui avoisine les 14 °C, proche de leur limite maximale de tolérance. Ces coraux sont mieux représentés en Atlantique Nord-Est où ils vivent dans une eau à 4°C.

Les deux espèces de coraux d'eau froide (*Madrepora oculata* et *Desmophyllum pertusum* – anciennement *Lophelia pertusa*) sont protégées par différentes conventions habitats marins essentiels (EMH) de la Commission Générale des Pêches de Méditerranée depuis 2009 Annexe II de la convention de Barcelone Espèces « En danger » de l'IUCN.



**MedSeaCan et CorSeaCan :** un guide de la faune profonde de la mer Méditerranée dans la collection Patrimoines naturels du Muséum national d'Histoire naturelle <http://sciencepress.mnhn.fr/fr/collections/patrimoines-naturels/guide-de-la-faune-profonde-de-la-mer-mediterranee>

**Le rapport final de la campagne océanographique d'exploration de canyons et monts sous-marins de la zone de l'Accord RAMOGE « RAMOGE EXPLO 2018 »** [http://www.ramoge.org/médias/Abysses/RAMOGE\\_EXPLO\\_2018\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.ramoge.org/médias/Abysses/RAMOGE_EXPLO_2018_Rapport_final.pdf) Campagne VIDEOCOR1.

**Plongée sur les coraux dans les profondeurs de la Méditerranée, Ifremer 2017.** [https://www.youtube.com/watch?v=LT\\_jgUOHGcY&t=2s](https://www.youtube.com/watch?v=LT_jgUOHGcY&t=2s)

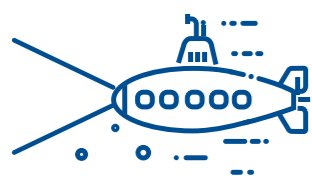


## MESURER LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES HABITATS BENTHIQUES PROFONDS

Les habitats benthiques sont soumis à diverses pressions anthropiques notamment l'abrasion sur les substrats meubles induite par le chalutage de fond ou le dragage, mais aussi l'étouffement induit par les dépôts de sédiments remis en suspension lors du chalutage ou du dragage. Ces dépôts retombent dans une zone plus large autour de chaque traîne sur le fond (impact jusqu'à 200 m autour d'un trait), indifféremment sur du substrat meuble ou dur. La structure des communautés vivant dans la zone impactée s'en trouve alors modifiée. Dans les canyons sous-marins qui se trouvent en aval, la sédimentation est amplifiée dans un périmètre qui dépasse les 200 m, mais en plus la matière organique utile aux

organismes est diluée (celle qui est facilement biodégradable), ce qui appauvrit le régime alimentaire des espèces qui s'en nourrissent, comme les coraux, gorgones, pennatulaires, crinoïdes, etc. L'impact est d'autant plus dramatique que les espèces profondes ont un taux de résilience plus faible que les espèces vivant sur le plateau continental. Les zones soumises à une abrasion intense peuvent être identifiées grâce au système VMS (Vessel Monitoring System) qui équipe chaque navire de plus de 15 m de long depuis 2005 (français et autres pays européens). Ce système produit des données mensuelles permettant de positionner les navires, de mesurer leur vitesse de déplacement et leur cap, et d'en déduire leur activité.

Les zones de fort chalutage peuvent ainsi être identifiées, cartographiées et suivies dans le temps. Les activités de pêches avec engins actifs (chalut, dragues) et engins passifs (filets, palangres) seront analysées séparément car les zones balayées par les deux classes d'engins sont difficilement comparables. Le croisement des répartitions géographiques des différents écosystèmes marins vulnérables et des structures géomorphologiques particulières (dunes hydrauliques et bancs rocheux du plateau) avec la répartition de l'effort de pêche et de son impact par étouffement (zone de 200 m autour d'un trait de chalut) permettra d'identifier et de quantifier les pressions sur les écosystèmes marins vulnérables.



MEDSEACAN  
ET CORSEACAN

**35**  
CANYONS EXPLORÉS  
SUR 37

**295**  
PLONGÉES  
entre 50 et 800 m de profondeur

RAMOGE EXPLO  
**2**  
CANYONS

**1**  
HAUT-FOND

**1**  
BANC EXPLORÉS

**10**  
PLONGÉES  
entre 50 et 1 450 m de profondeur.

PROFILS  
BATHYMÉTRIQUES  
COMPLETS SUR 2 SITES

## INITIATIVES INNOVANTES

**Valoriser les connaissances acquises auprès du grand public.**

Huit ans après la fin de ces campagnes, le Parc national des Calanques et l'OFB ont souhaité partager les connaissances sur ces habitats avec le grand public et sensibiliser aux pressions qui les menacent. Immersive et interactive, l'exposition dresse l'état de nos connaissances sur les canyons sous-marins et questionne notre responsabilité collective dans la préservation de ces écosystèmes uniques. Cette exposition est accompagnée par de nombreux partenaires : DIRM, Ifremer, AERMC, Conseils régionaux, etc...

*Plus d'informations sur*  
[www.expocanyons.fr](http://www.expocanyons.fr)

**Des projets pour aller plus loin :**

Projet Life MARHA national, avec des partenaires scientifiques (Ifremer, Universités) mais aussi les parcs marins (Golfe du Lion, Calanques).

- Appels d'offre de la DG-ENV spécifique pour la DCSMM en Méditerranée pour les scientifiques (ex. IDEM, et I.DEEP.MED).



D01-HB-OE10-AN1

## Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée

<b>Façade concernée</b>	MEMN			NAMO			SA			MED	X
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6	
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO	
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC	

### Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Les écosystèmes marins vulnérables (EMV) de Méditerranée sont notamment identifiés dans le plan d'action pour les habitats obscurs, défini dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'objectif de cette action est de renforcer la prise en compte et la réglementation des activités de pêche au regard de ces habitats profonds, particulièrement sensibles aux pressions anthropiques.

### Description des sous-actions

#### Sous-action 1

**Libellé**  
Faire une recommandation à la Commission européenne et diffuser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables (EMV) pour accompagner la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur la désignation de ces derniers, afin de les rendre cohérents avec la démarche Natura 2000 au large et les enjeux définis par la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**  
En Méditerranée, les écosystèmes marins vulnérables sont constitués des coraux bambous, des pennatules crinoïdes, des récifs (habitat 1170), et plus généralement des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques, et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée, objets du plan d'action pour les habitats obscurs.

#### Sous-action 2

**Libellé**  
Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation du chalutage sur les dunes sableuses sous-marines profondes et une proposition de réglementation de la pêche sur les écosystèmes marins vulnérables sur substrat meuble du centre du golfe du lion et du plateau oriental de la Corse

La Directive Habitats Faune, Flore porte sur les récifs, mais pas sur les écosystèmes marins vulnérables sur substrat meuble. L'objet de cette sous-action vise ainsi à protéger ces écosystèmes.

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**  
Dans la zone économique exclusive, les Etats membres sont habilités à prendre des mesures qui n'ont pas d'incidence sur l'activité de pêche des navires d'autres Etats-membres. Dans le cas contraire, il convient de passer par une procédure de régionalisation, décrite à l'article 18 du règlement sur la politique commune de la pêche. Cette procédure implique de formuler une proposition de réglementation à la Commission.

#### Sous-action 3

**Libellé**  
Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs dans les sites Natura 2000 du large et au sein de ces sites

Dans le cas des sites Natura 2000, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, des mesures réglementaires doivent être prises.

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**  
Dans la zone économique exclusive, les Etats membres sont habilités à prendre des mesures qui n'ont pas d'incidence sur l'activité de pêche des navires d'autres Etats-membres. Dans le cas contraire, il convient de passer par une procédure de régionalisation, décrite à l'article 18 du règlement sur la politique commune de la pêche. Cette procédure implique de formuler une proposition de réglementation à la Commission.

Les propositions de mesures faites à la Commission devront donc provenir d'analyses d'atteinte aux objectifs de conservation des sites et/ou de concertations préalables avec les représentants des pêcheurs.

#### Sous-action 4

**Libellé**  
Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, réglementer les pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs profonds dans les sites N2000 côtiers (PACA et Ouest de la Corse)

Dans le cas des sites Natura 2000, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, des mesures réglementaires doivent être prises. Les propositions de mesures devront donc provenir de ces analyses, ou de concertations préalables avec les représentants des pêcheurs.

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**  
Dès lors que ces mesures concernent le large (au-delà des 12M) et qu'elles sont susceptibles d'impacter l'activité de pêche de navires d'autres Etats membres, c'est la Commission qui est habilitée à les arrêter. Dans ce cas, une recommandation sera proposée à la Commission européenne.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2022	2022	2022
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	2024	2026	2026	2026
<b>Pilote(s)</b>	DEB	DEB	DEB	DIRM
<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	IFREMER OFB DREAL Occitanie et Corse DIRM DPMA	IFREMER OFB DREAL (Occitanie et Corse spécifiquement) DIRM Collectivités régionales CRPMEM	IFREMER OFB DREAL DIRM DREAL (Occitanie et Corse spécifiquement) DIRM Collectivités régionales CRPMEM	DREAL OFB DREAL PACA et Corse, DDTM CRPMEM
<b>Financements potentiels</b>	Aucun financement requis	Aucun financement requis	Aucun financement requis	Aucun financement requis

#### Action au titre de la DCSMM

Oui

#### Incidences économiques et sociales

L'incidence de cette action sur la pêche notamment au chalut peut être importante en interdisant certaines zones à toute activité de pêche. Cependant la concertation qui sera menée avec la profession dans le cadre des analyses de risque pourrait permettre de cibler les efforts déjà en cours pour réduire la surexploitation de la ressource halieutique en méditerranée sur les secteurs identifiés dans cette action.

#### Efficacité environnementale et faisabilité

Efficacité environnementale potentiellement forte. Il y a un manque de connaissances sur les habitats profonds en Méditerranée. Les recommandations formulées pourront cependant aboutir à des mesures réglementaires adaptées.

#### Coût prévisionnel

Coût estimé à 28 500 €/façade : temps agent de 0,47 ETP pour faire une recommandation à la Commission européenne et diffuser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables, la concertation avec les pêcheurs et la formulation des recommandations.



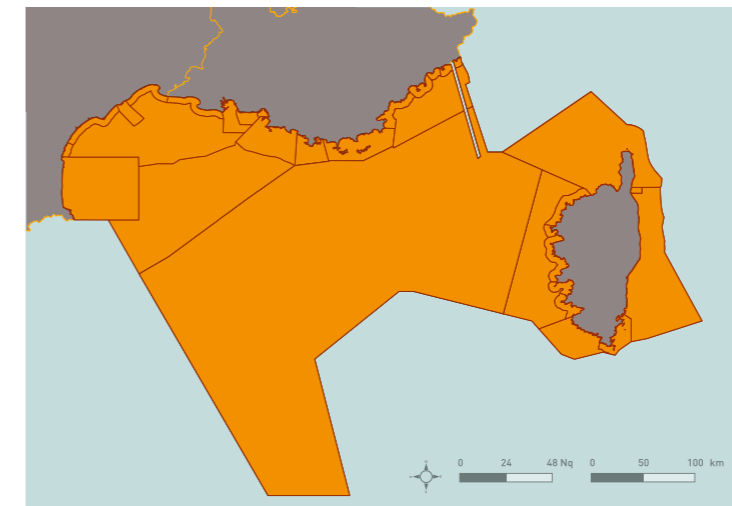
# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D01-MT-OE02-AN1

RÉDUIRE L'IMPACT DES CAPTURES ACCIDENTELLES DE TORTUES MARINES PAR LA FORMATION DES MARINS-PÊCHEURS ET LE MAINTIEN D'UN RÉSEAU ADAPTÉ DE CENTRES DE SOIN

*Pilotes*  
DEB-DIRM

*Partenaires*  
DPMA, DIRM, DREAL Occitanie et Corse, CRPME, Organisations professionnelles, LPM, société herpétologique de France, Muséum national d'Histoire naturelle, CESTMED, Collectivités, Conservatoire du littoral.



Carte des vocations  
Priorités stratégiques  
Zones de vocations :  
Toutes zones de vocation

## Contribution au bon état écologique

**?** **État en 2019**  
Les données de suivi des populations de tortues marines sont trop parcellaires pour en déduire l'atteinte du bon état. Un état de référence a pu toutefois être établi grâce aux campagnes aériennes SAMM; il sera utilisé lors de la prochaine évaluation. Toutefois, le taux important de captures accidentelles, notamment des tortues caouannes, met en évidence le besoin d'actions de gestion ciblées pour réduire cette pression. 454 cas de captures accidentelles de tortues caouannes ont été recensés entre 2001 et 2017, et 9 cas de tortues luth. Ces captures accidentelles ne sont pas nécessairement associées à la mortalité des individus capturés.

**↗** **Amélioration attendue à court et moyen terme.**  
La construction d'un centre de soin en Corse et le renforcement du CESTMED en Occitanie sont des actions concrètes à court terme. Les modalités de formation et de sensibilisation des pêcheurs professionnels, ainsi que les autres actions relatives à l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accidentelles par les engins de pêche participeront à moyen terme à l'amélioration de l'état écologique et la réduction de la pression.

## Incidence socio-économique

**→** **Incidence neutre à positive** sur les pêcheurs professionnels. L'action n'impacte pas l'activité et améliore le lien entre les pêcheurs et les acteurs du littoral capables de les accompagner dans la gestion des captures accidentelles.

2022-2027

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**D2. Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés. (D01-MT-OE02)**

→ CIBLE À ATTEINDRE

**TENDANCE À LA BAISS**E DU NOMBRE TOTAL DE TORTUES MARINES OBSERVÉES OU DÉCLARÉES (MORTE OU VIVANTE) PRÉSENTANT DES TRACES DE CAPTURE ACCIDENTELLE ET/OU CAPTURÉES ACCIDENTELLEMENT.

### ► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

**M1.** Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers à moderniser leur flotte et développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits.

**U2.** Développer et consolider les dispositifs de formation au profit des différentes filières et de l'environnement marin.



2016-2021

## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« *Les captures accidentelles liées à la pêche constituent la principale menace pesant sur les tortues marines.* »



Quatre espèces de tortues marines sont observées dans les eaux territoriales méditerranéennes françaises : la tortue caouanne, la tortue Luth, la tortue verte et la tortue de Kemp.

À de rares exceptions près, les tortues marines ne pondent pas sur le littoral méditerranéen français. Mais de plus en plus, des pontes et des éclosions sont constatées. La dernière date du 18 août 2019 : 41 tortues caouannes ont émergé sur une plage de la plaine orientale en Corse. L'année passée en octobre 2018, une soixantaine d'œufs de tortues caouannes ont éclos sur la plage près de Palavas. D'autres pontes moins récentes avaient été observées sur les plages méditerranéennes françaises dans le Var ou en Corse.

Même s'il est difficile d'obtenir des données chiffrées précises

à l'échelle du territoire, le Groupe Tortues Marines France (GTMF) estime que les captures accidentelles liées à la pêche constituent la principale menace pesant sur les tortues marines. En Méditerranée française, les captures accidentelles touchent principalement les tortues caouannes et occasionnellement les tortues Luth et vertes. Les engins de pêche provoquant ces captures sont les chaluts (moins d'un tiers), les filets maillants (pour la moitié) et très peu par les hameçons.

En Méditerranée, des mesures de conservation et sensibilisation sont déjà mises en place sur la façade. Les mesures de sensibilisation sont recensées dans le tableau suivant.

(source : Claro et al.).



**Le rapport sur les interactions entre pêcheries et tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer de 2016 du MNHN**  
[http://spn.mnhn.fr/spn\\_rapports/archivage\\_rapports/2017/Patrimoine%202016%20-%20117%20-%20RapportGTMF\\_Interactions\\_pecheries\\_tortues\\_marines.pdf](http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2017/Patrimoine%202016%20-%20117%20-%20RapportGTMF_Interactions_pecheries_tortues_marines.pdf)

**Le Groupe Tortues Marines France :**  
<http://gtmf.mnhn.fr/>

Implication volontaire des pêcheurs	Réseau de pêcheurs volontaires (signalements au RTMMF des captures accidentelles)	D. Gambaiani, Enquête GTMF, 2016
Fiches techniques	Guide de bonnes pratiques pour réduire la mortalité des espèces sensibles capturées accidentellement par les palangriers pélagiques français en Méditerranée.	- Poisson <i>et al.</i> , 2015. Guide téléchargeable sur <a href="http://amop-selpal.com">http://amop-selpal.com</a>
Sensibilisation / Formation	Fiches plastifiées d'identification et de bonnes pratiques en cas de captures accidentelles	Editées par le GTMF, le CNPMM et l'IFREMER sur financement Ministère chargé de l'environnement: disponible sur: <a href="http://gtmf.mnhn.fr">http://gtmf.mnhn.fr</a>
Formation/sensibilisation	Sessions dispensées aux pêcheurs de la zone Natura 2000 Camargue (CESTMed) en 2016	Gambaiani (en prep.)
Film	Vidéo sur les premiers gestes en cas de capture.	Disponible sur <a href="http://www.groupletortuesmarinesfrance.fr/gtmf.mnhn.fr">www.groupletortuesmarinesfrance.fr/gtmf.mnhn.fr</a>
Poster	Poster invitant les usagers de la mer à signaler leurs observations	RTMMF
Livre photo	Le projet « En Pêche » est un travail d'expositions photographiques visant à valoriser le métier et les acteurs de la pêche	<a href="http://www.cestmed.org/presentation-tortues-marines/">www.cestmed.org/presentation-tortues-marines/</a>



## Le Groupe Tortues marines France (GTMF)

Constitué en 2007, le GTMF prend la suite du « Groupe Tortues Marines » créé par le ministère du développement durable. Il est animé par le Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, qui en assure le secrétariat pour le ministère de la transition écologique.

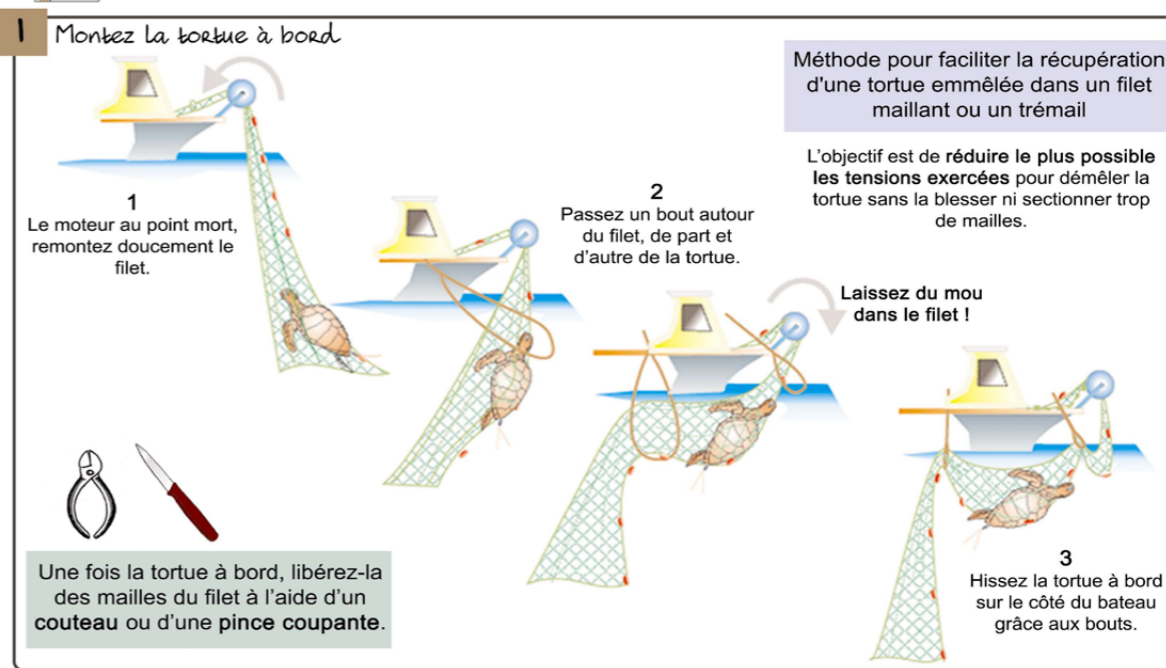
Il regroupe plus de 150 membres, impliqués dans la conservation des tortues marines, par leurs missions et activités : administrations, institutions scientifiques et experts, associations de protection de la nature, réseaux d'observateurs, centres d'accueil du public (aquariums...) et centres de soins.

Le GTMF est ouvert à tous les acteurs de la gestion, de la recherche et de la conservation des Tortues marines en France et en zone francophone. Il a pour objectif de réfléchir aux différents aspects de la gestion, de la conservation des Tortues marines en France et d'échanger des informations au sein du territoire national (Métropole et Outre-mer), en liaison avec les actions de conservation au plan international.



## LIBÉRATION DES TORTUES MARINES CAPTURÉES LORS DES ACTIVITÉS DE PÊCHE

CAS DE LA PÊCHE AU FILET



## Le groupe « réduction des captures accidentelles »

Ce groupe du Réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF) a pour objectif d'échanger les informations et les expériences sur les dispositifs et les mesures de lutte contre les captures accidentelles de tortues marines, de contribuer à l'accroissement des connaissances sur le territoire national, et d'étudier la faisabilité des techniques alternatives de pêche (pratique et engins limitant les prises accessoires. Il apporte un soutien à la formation et à la sensibilisation des professionnels de la pêche aux techniques de manipulation, réanimation et relâcher des tortues marines.





## LE CENTRE D'ETUDES ET DE SAUVEGARDE DES TORTUES MARINES DE MÉDITERRANÉE (CESTMED)

Le Centre d'Etudes et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée (CESTMED), créé en 2003 à l'initiative du Seaquarium et hébergé par celui-ci au Grau du Roi, est une association loi 1901 à but non lucratif.

Depuis 2007, le CESTMed est officiellement reconnu comme centre de soins des tortues marines sur le littoral méditerranéen français, le seul en Méditerranée. Ses missions principales consistent à accueillir, soigner et étudier les tortues marines blessées et/ou victimes d'un échouage ou d'une capture accidentelle dans les filets de pêche. Par ailleurs, en tant que membre du Réseau des Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF), le CESTMed est habilité à relâcher ces animaux en mer lorsque leur état le permet. Depuis 2002, plus de 250 tortues marines ont été accueillies par le CESTMed, principalement des tortues Caouannes (*Caretta caretta*)

à l'exception de deux tortues vertes (*Chelonia mydas*) récupérées en septembre 2014. La majorité des animaux (75%) reçus par le centre de soins ont été capturés accidentellement par des engins de pêche et plus de 8 % d'entre eux présentent des signes de collision avec des navires (coup d'hélice).

Après avoir séjourné au centre de soins du Grau du Roi, les tortues marines sont transférées au centre de réhabilitation de La Grande Motte afin de se réadapter au milieu naturel avant d'être relâchées en mer par le RTMF.

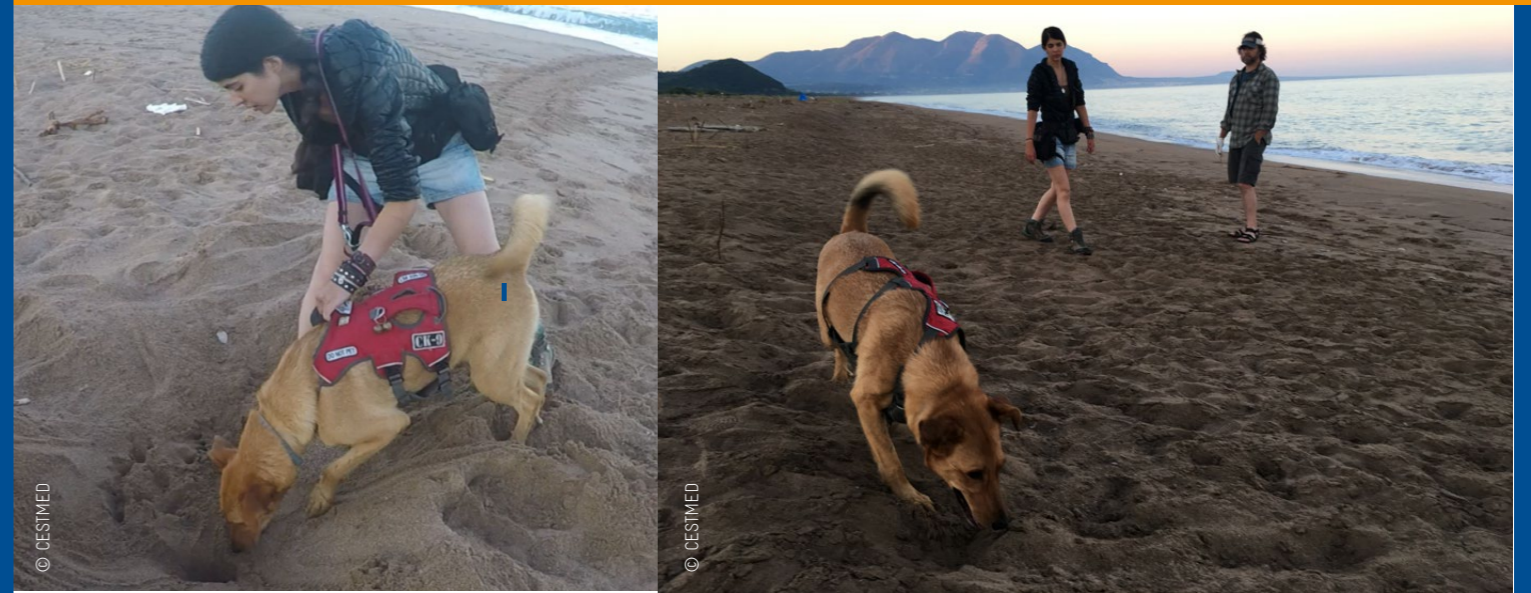
UN DEUXIÈME CENTRE DE SOIN POUR LES TORTUES MARINES EN CORSE EST EN PROJET ET DEVRAIT OUVRIR EN 2021.

En  
SAVOIR



Consulter le site du  
CESTMED

[www.cestmed.org](http://www.cestmed.org)



**NOMBRE DE CAPTURES DE TORTUES CAOUANNES** par type d'engin recensées sur le littoral méditerranéen français entre 2001 et 2016

(source RTMMF)

**124**  
CHALUTS

**199**  
FILET MAILLANTS

**21**  
HAMEÇON

Depuis 2002,  
PLUS DE

**250**  
TORTUES MARINES  
ONT ÉTÉ ACCUEILLIES  
PAR LE CESTMED



## INITIATIVES INNOVANTES

### Des chiens renifleurs de tortues en Camargue

Des chiens sont éduqués au repérage d'animaux (terrestres et marins) et de leurs fèces dans un objectif de conservation. Utilisée sur des espèces marines telles que les orques en Colombie Britannique, les baleines franches d'Atlantique Nord ou des espèces terrestres telles que les ours, loups, lézards, escargots et lynx, cette technique non invasive permet d'obtenir de nombreuses informations sur ces animaux (répartition, régime alimentaire, niveau de stress, génétique, niveau de contamination, etc.). Par ailleurs, des chiens renifleurs peuvent être dressés pour la détection de nids de tortues marines sur les plages de ponte.

En 2018 et 2019, un protocole a été mis en place par le CESTMED grâce au financement de la DREAL Occitanie et a permis de prospecter les plages de Camargue de la mi-juin à la mi-septembre. Durant 10 jours, à la fin de la période de ponte, un chien renifleur a été utilisé afin de détecter la présence de nids de tortues marines.

L'utilisation de « chiens renifleurs » mériterait d'être mis en place à la fin de chaque saison de ponte en complément des programmes de prospection. Cela permettrait de confirmer la présence ou non de nids de tortues marines.

<b>D01-MT-OE02-AN1</b>	<b>Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin</b>									
<b>Façade concernée</b>	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MM 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR TOU	TEE SPP	RLI LAM	PTM EMP	OPT FOR	PM R-I	AQU CON	GME TSO	INN SEN	SPO SEC
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	Toutes zones									
<b>Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance</b>										
<p>Les réflexes que les pêcheurs doivent adopter en cas de capture accidentelle de tortue marine ne sont pas les mêmes que pour les mammifères marins. De plus, l'objectif D01-MT-OE02 ne comporte pas d'action spécifique tortues. Ces deux éléments justifient cette nouvelle proposition d'action.</p>										
<b>Description des sous-actions</b>										
<b>Sous-action 1</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et des pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des observations d'interactions prévues dans le cadre du programme de surveillance DCSMM</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	Cette action sera mise en œuvre au travers de formations dédiées aux captures accidentelles de tortues marines et destinées aux professionnels de la pêche. Les réseaux échouages tortues marines, la DPMA et les organisation représentant les professionnels de la pêche pourront y être associés.									
<b>Sous-action 2</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Assurer le maintien et l'efficacité du réseau de centres de soins des tortues marines, notamment en assurant la formation des agents des réseaux échouages tortues marines</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	Les centres de soins des tortues marines sont essentiels au fonctionnement des réseaux d'échouages des tortues marines (RTMAE et RTMMF). Cette action permettra de pérenniser ces centres.									
	<b>Sous-action 1</b>	<b>Sous-action 2</b>	<b>Sous-action 3</b>	<b>Sous-action 4</b>						
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2022								
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	2027	2027								

<b>Pilote(s)</b>	DIRM	DEB		
<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	IFREMER DREAL Occitanie et Corse CRPMEM Organisations de professionnels Professionnels de la pêche LPM DPMA OFB CNPMEM DEB	Aquarium de la Rochelle société herpétologique de France MNHN CESTMED (MED) DREAL (MED) Collectivités (MED) Conservatoire du littoral (MED)		
<b>Financements potentiels</b>	BOP 149 BOP 113 CNPMEM FEAMPA Life Espèces	BOP 113 OFB LIFE Espèce		
<b>Action au titre de la DCSMM</b>	Oui			
<b>Incidences économiques et sociales</b>	Ces actions se proposent notamment de participer à l'évolution des pratiques des activités de pêche en intervenant sur la formation des professionnels. Les incidences socio-économiques induites par ces sensibilisations sont difficilement estimables.			
<b>Efficacité environnementale et faisabilité</b>	Efficacité environnementale modérée. L'efficacité de l'action dépendra de la capacité des marins pêcheurs à éviter les captures accidentelles grâce à la formation qu'ils auront reçue.			
<b>Coût prévisionnel</b>	Environ 236 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 0,42 ETP le suivi des actions de sensibilisation des marins-pêcheurs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles; - Investissement : 180 000 €/façade pour le maintien et l'efficacité du réseau de centres de soins des tortues marines; - Sensibilisation : 30 000 €/façade pour la sensibilisation des marins-pêcheurs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles.			

# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D01-0M-0E01-AN1

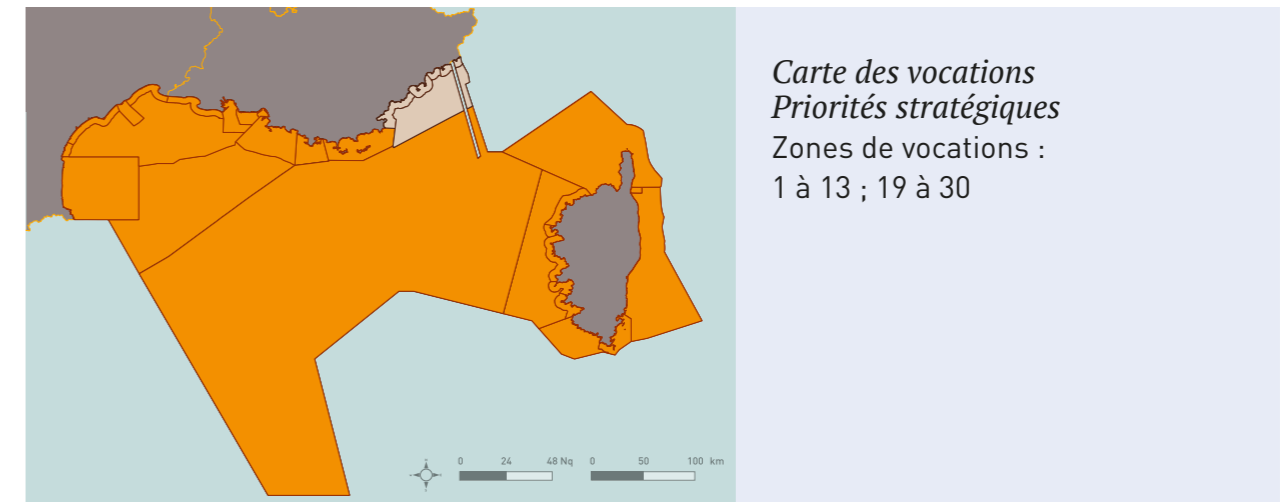
IDENTIFIER ET RÉDUIRE LES RISQUES DE CAPTURE ACCIDENTELLE POUR CHACUNE DES ESPÈCES D'OISEAUX ET MAMMIFÈRES MARINS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE À L'ÉCHELLE DE LA FAÇADE

**Pilotes**

DEB

**Partenaires**

OFB (coordination technique), IFREMER, UMS Patrinat, CNPMEM, CRPMEM, Organisations professionnelles, DREAL, DDTM



## Contribution au bon état écologique



**État en 2019**

**Pour les tortues :**

Les données de suivi des populations de tortues marines sont trop parcellaires pour en déduire l'atteinte du bon état. Un état de référence a pu toutefois être établi grâce aux campagnes aériennes SAMM; il sera utilisé lors de la prochaine évaluation. Toutefois, le taux important de captures accidentelles, notamment des tortues caouannes, met en évidence le besoin d'actions de gestion ciblées pour réduire cette pression. 454 cas de captures accidentelles de tortues caouannes ont été recensés entre 2001 et 2017, et 9 cas de tortues luth. Ces captures accidentelles ne sont pas nécessairement associées à la mortalité des individus capturés.

**Pour les oiseaux :**

L'absence de données ne permet pas d'évaluer la mortalité du fait des captures accidentelles.

**Pour les mammifères marins :**

La part des dauphins bleu et blanc et des grands dauphins retrouvés échoués présentant des traces de captures accidentelles environne les 20% en Méditerranée occidentale. Les résultats doivent toutefois

être consolidés car les méthodes de correction de l'indicateur actuel ne sont pas opérationnelles en Méditerranée.



**Amélioration attendue à moyen terme en termes de connaissances, de diffusion et de valorisation. Amélioration attendue à long terme** une fois les actions de réduction des pressions définies sur la base de ces connaissances.

## Incidence socio-économique



**Pour la pêche professionnelle :** Incidence neutre à positive sur les pêcheurs professionnels dans la phase acquisition de connaissances. L'action n'impacte pas l'activité et améliore le lien entre les pêcheurs et les acteurs du littoral capables de les accompagner dans la gestion des captures accidentelles. **Incidents potentiellement négatives** en fonction des actions définies.



**Pour l'éolien offshore commercial :** Incidence neutre de l'action, la prise en compte de l'impact des parcs éoliens sur l'environnement étant partie intégrante de la planification initiale et du suivi des parcs pilotes. L'action ne rajoute pas de contraintes qui ne soit initialement présente par l'application de la séquence ERC aux projets de parcs.

# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

## ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**E1. Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des aléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les seines à petits pélagiques. (D01-OM-OE01)**

### → CIBLE À ATTEINDRE

**AUGMENTATION DE LA PROPORTION DES SURFACES DE ZONE DE DENSITÉ MAXIMALE À RISQUE POUR LESQUELLES DES MESURES D'ÉVITEMENT OU DE RÉDUCTION DES CAPTURES ACCIDENTELLES SONT PRÉVUES.**

## ► Autres objectifs environnementaux auxquels répond l'action

**E2. Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence ERC).(D01-OM-OE01)**

**D2. Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés. (D01-MT-OE02)**

### → CIBLES À ATTEINDRE

100 % des projets autorisés ont une étude d'impact qui, après application de la séquence ERC, évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme compatible avec l'atteinte du bon état écologique de chaque espèce fréquentant la zone du projet.

100% des projets de parcs éoliens autorisés présentent un dispositif d'évaluation et le cas échéant de réduction du niveau de pression de collision sur les populations d'espèces fréquentant le parc éolien.

#### **Tortues :**

Tendance à la baisse du nombre total de tortues marines observées ou déclarées (morte ou vivante) présentant des traces de capture accidentelle et/ou capturées accidentellement.

#### **Marsouins communs et dauphins communs :**

Diminution à une valeur inférieure à 1% du taux de mortalité, par capture accidentelle et par espèce, de la meilleure estimation de population (ASCOBANS 2000).

## ► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

**M1.** Accompagner les professionnels dans la préservation des ressources et des écosystèmes et aider ces derniers à moderniser leur flotte et développer les infrastructures permettant de valoriser leur travail et leurs produits.

**K4.** Favoriser l'implantation des premières fermes éoliennes commerciales et raccordements associés sur les zones à potentiel en prenant en compte les enjeux environnementaux, les activités socio-économiques existantes, les projets de développement portuaire et le suivi des fermes éoliennes pilotes.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

MAMMIFÈRES MARINS SENTINELLES DE LA SANTÉ DES OCÉANS



# BILAN DES ACTIONS EXISTANTES



Réseau National Echouages

« Des espèces en condition de maintien défavorable si ce n'est en voie d'extinction »

Les captures accidentelles sont une des causes non négligeables de mortalité pour les oiseaux marins et les cétacés (en particulier, pour le grand dauphin et le dauphin bleu). La part des dauphins bleu et blanc et des grands dauphins retrouvés échoués présentant des traces de captures accidentelles oscille autour de 20 % en Méditerranée. Lors des premières années de mise en place du RNE en Méditerranée, les effectifs étaient très faibles. Depuis, le taux apparent annuel moyen de capture accidentelle est de 17 % pour les dauphins bleu et blanc, et 33 % pour les grands dauphins. Ceci suggère une mortalité additionnelle importante, qui justifie l'amélioration des connaissances et un suivi robuste.

L'engin qui interagit le plus avec les mammifères marins est en général le filet maillant. Le rapport des échouages sur les côtes méditerranéennes françaises de RNE paru en 2016 indique que les captures accidentelles dans les filets maillants semblent avoir considérablement diminué ces dernières années, avec le renforcement de la législation sur les filets dérivants. On peut même noter qu'en 2013, pour la première fois, aucun indice de capture n'a été relevé sur l'ensemble des dauphins. Depuis 2011, le pourcentage de dauphins échoués présentant des signes de capture probable ou certaine est généralement compris entre 5 et 10%, alors qu'il atteignait presque le quart des signalements en 2005. Cela reste quand même un phénomène régulier sur tout le littoral méditerranéen.

## Le Réseau National Echouage (Méditerranée)

En France, une cinquantaine d'échouages de cétacés est observé sur les côtes de la Méditerranée chaque année. Pour étudier les causes des décès et ainsi assurer un suivi sanitaire des populations de mammifères marins, un Réseau National d'Echouage (RNE) a été créé en 1972. Le réseau couvre toutes les côtes françaises. Il est coordonné au niveau national par l'Observatoire Pelagis, basé à La Rochelle. Les données d'échouages françaises sont visualisables et interrogeables au travers des histogrammes et de la cartographie sur le site Pelagis. L'Observatoire a délégué au GECEM (Groupe d'Étude des Cétacés de Méditerranée) le soin de coordonner les activités du Réseau échouage pour l'ensemble de la Méditerranée française depuis 2000. Ce réseau comporte des correspondants locaux (essentiellement des vétérinaires, mais aussi des volontaires ou des salariés des services de l'État).

Fusion du GIS3M, du GECEM et de Souffleurs d'Ecume Depuis le 27 juin 2020, le GIS3M, le GECEM et Souffleurs d'Ecume ont donc décidé d'unir leurs forces et de se regrouper au sein d'un nouveau projet associatif sous le nom de MIRACETI. MIRACETI porte une vision nouvelle, celle d'une démarche transversale et pluridisciplinaire pour la collecte et l'interprétation des données sur les cétacés, pour la valorisation et la diffusion des connaissances et pour le développement de mesures durables de conservation.

## LES INTERACTIONS ENTRE LA PÊCHE ET LES OISEAUX DE MER

Les interactions entre la pêche et les oiseaux de mer sont fréquentes et étendues, entraînant des taux de mortalité accidentelle qui représentent une grave menace pour de nombreuses populations d'oiseaux marins.

D'après le CIEM, au moins 20 espèces d'oiseaux marins interagissent avec la pêche à la palangre dans les eaux de l'UE, principalement dans les pêcheries palangrières pélagiques et démersales de Méditerranée. Le puffin des Baléares, classé par l'UICN comme espèce en danger critique d'extinction, le puffin fuligineux, le puffin yelkouan et le goéland d'Audouin se distinguent par leur état de conservation très préoccupant, avec une fréquence de capture dans les palangres allant de modérée à élevée par rapport à leurs populations. Outre ces espèces, deux autres figurent dans la directive «Oiseaux» comme ayant un état de conservation défavorable nécessitant des «mesures de conservation spéciales» du fait de populations

locales en déclin. Il s'agit du puffin cendré et de la mouette mélanocéphale en Méditerranée. Le goéland leucophaea présente aussi des taux de captures accidentelles élevés.

En Méditerranée, les informations disponibles donnent à penser que les filets fixes sont une menace pour les sous-espèces du cormoran huppé et plusieurs espèces de puffins.

Dans le plan d'action visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche, l'une des mesures visait à Mettre en œuvre des mesures d'atténuation dans les pêcheries palangrières de Méditerranée. Dans ces pêcheries, au moins deux des mesures d'atténuation suivantes devaient être utilisées:

- pose de nuit avec un éclairage de pont minimal
- lignes destinées à effrayer les oiseaux (poteaux tori)
- lestage des lignes

### OISEAUX MARINS



- Attrapez l'oiseau avec une épauvette ou à défaut un linge



- Couvrez-lui les yeux pour réduire son stress



- Ne tenez ou ne transportez pas l'animal par le cou



- Ne tirez pas sur le fil si l'hameçon a été ingéré



- Transportez-le les ailes plaquées au corps et tenez-le par le bec sans lui couvrir les narines



- Placez-le dans un endroit sec à l'obscurité et remettez-le délicatement à l'eau après qu'il ait récupéré



- Si l'oiseau a ingéré l'hameçon ou est en mauvaise condition, appelez le centre de sauvegarde



- Si l'oiseau est bagué, notez le numéro et faites-nous part de vos observations



**CENTRE DE SAUVEGARDE LPO**

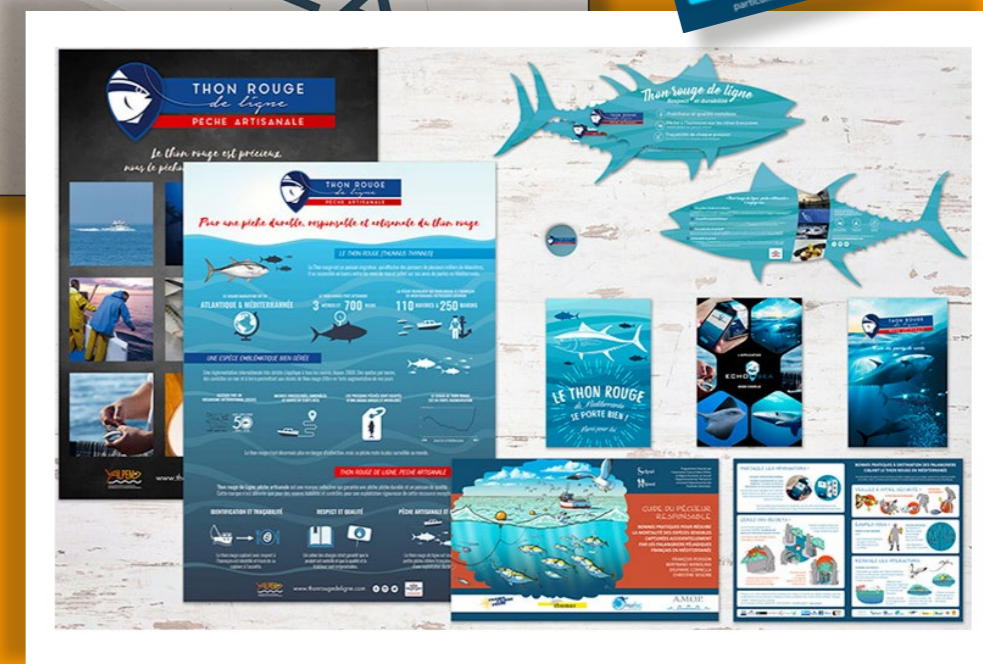
LPO Hérault (VILLEVEYRAC) - 04 67 78 76 24 - en hiver tous les jours de 9 h à 17 h et en été tous les jours de 9 h à 18 h. Pour connaître le centre de sauvetage le plus proche, contactez la LPO au 05 46 82 12 34.

# INITIATIVES INNOVANTES

## Le projet ECHOSEA KIT

Le projet ECHOSEA KIT porte sur la flotille palangrière ciblant le Thon Rouge (Thunnus thynnus) dans le golfe du Lion. Il a pour objectif de valoriser les résultats des projets REPAST et SELPAL en testant à grande échelle, avec l'ensemble de la profession méditerranéenne, l'efficacité des solutions proposées dans ces programmes en leur proposant un « kit de bonnes pratiques » incluant des solutions matérielles, techniques, pédagogiques et l'acquisition de données et restitution au travers d'outils informatiques. Cette démarche s'intègre pleinement dans le processus d'éco-certification MSC et Pêche Durable.

Ce kit inclut notamment une application « ECHOSEA » réalisée dans le cadre du projet REPAST, qui a été améliorée afin de rendre plus didactique la collecte et le déréférencement des données de captures (et de relâchés) des espèces accessoires non désirées (raies, requins notamment).



© ECHOSEA

D01-OM-OE01-AN1

**Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire**

<b>Façade concernée</b>	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	Toutes zones									

**Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance**

Les espèces d'oiseaux, de tortues, de mammifères marins et d'amphihalins d'intérêt communautaire sont listées dans les directives Oiseaux et Habitats, Faune et Flore. Le réseau Natura 2000 est conçu pour assurer le bon état de conservation de ces espèces. Dans ce but, l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient de mener ces analyses des risques à l'échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, il convient de le réduire en arrêtant les mesures adéquates.

NB : Pour les mammifères marins, cette action correspond à la mise en œuvre des actions 1.2 et 2.2 du plan d'action pour la protection des cétacés.

**Description des sous-actions**

**Sous-action 1**

<b>Libellé</b>	<b>Elaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.</b>
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient d'abord de mener ces analyses des risques à une échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel.</p> <p>Au niveau de la méthodologie, pour que l'analyse des risques soit complète et pertinente, elle doit également intégrer une amélioration de la connaissance de la vie des espèces visées et les modalités de suivi des populations.</p> <p>Un risque majeur pour les espèces d'intérêt communautaire est la capture accidentelle. Il existe cependant d'autres facteurs de risque associés à la pêche maritime professionnelle (pollution, dérangement), qui seront pris en compte dans la méthode nationale.</p> <p>Cette sous-action fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours. Ce premier cadrage peut être amené à évoluer en fonction de la mise en œuvre des analyses des risques prévues en sous-action 2. En particulier, la méthodologie d'analyse des risques sera basée sur la mise en œuvre de premières analyses portant sur des risques avérés (puffin des Baléares et petits cétacés).</p>

**Sous-action 2**

<b>Libellé</b>	<b>Réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque.</b>
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>L'objet de cette sous-action est de mettre en œuvre les analyses des risques, en se basant sur la méthode nationale prévue en sous-action 1.</p> <p>Les espèces soumises à un risque avéré d'atteinte au BEE feront l'objet des premières analyses de risque dans les faits. (ex : Puffin des Baléares) Ces analyses vont permettre d'identifier un ensemble de secteurs et de périodes à risques. Cela doit conduire à renforcer l'effort d'observation dans ces zones et périodes afin de disposer d'informations à jour sur l'activité de pêche, sur les espèces impactées, et sur le volume effectif de captures accidentelles.</p> <p>Des premières analyses pourront être menées avant la finalisation de la méthode prévue en sous-action 1. La mise en œuvre de ces analyses des risques pourra ainsi amener à faire évoluer le cadrage national prévu en sous-action 1.</p> <p>La gouvernance qui sera mise en œuvre pour ces analyses des risques sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale (sous-action 1)</p> <p>Cette sous-action fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours.</p>

**Sous-action 3**

<b>Libellé</b>	<b>Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions innovantes.</b>
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>Il existe plusieurs mesures de réduction des captures accidentelles (effaroucheurs visuels, pingings, etc.), qui pourront être testés dans différents sites pilotes. Certaines ont été élaborées par les organisations professionnelles, en partenariat étroit avec l'Ifremer et la profession, et alimentent pour certaines le plan d'action national Puffin : on citera l'application ECHOSEA, qui a permis de labelliser une première pêcherie, et qui doit être soutenue et valorisée.</p> <p>Il conviendra de mettre en place au moins un site pilote pour les mammifères / tortues et au moins un site pour les oiseaux par façade. Ces dispositifs de tests peuvent être mis en œuvre avant le lancement des analyses des risques prévues dans la sous-action 2.</p> <p>Cette sous-action débutera dès l'entrée en vigueur du présent plan d'action pour les interactions identifiées dans le cadre du PNA Puffin et du plan d'actions pour la protection des cétacés.</p>

**Sous-action 4**

<b>Libellé</b>	<b>Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation.</b>
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>En cas d'identification de risques significatifs d'atteinte aux objectifs de conservation, les autorités compétentes devront prendre des mesures réglementaires afin de réduire ce risque. La procédure de prise de mesures réglementaires sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale d'analyse des risques.</p> <p>Dans la zone économique exclusive, les Etats membres sont habilités à prendre des mesures qui n'ont pas d'incidence sur l'activité de pêche des navires d'autres Etats-membres. Dans le cas contraire, il convient de passer par une procédure de régionalisation, décrite à l'article 11 du règlement sur la politique commune de la pêche. Cette procédure implique de formuler une proposition de réglementation à la Commission.</p> <p>Dans les eaux territoriales, les Etats membres doivent consulter la Commission européenne et les Etats membres concernés avant d'arrêter une mesure susceptible d'affecter l'activité de pêche d'autres Etats membres (article 20 de la politique commune de la pêche).</p> <p>Dans le cas des sites Natura 2000, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, des mesures réglementaires doivent être prises. Les propositions de mesures faites à la Commission devront donc provenir de ces analyses, ou de concertations préalables avec les représentants des pêcheurs.</p> <p>Suite à l'analyse prévue dans la sous-action 1, s'il reste une incertitude sur le risque de captures accidentelles, il convient d'acquiescer les données nécessaires à l'amélioration de l'analyse des risques et d'adopter des mesures provisoires et proportionnées. Ces mesures pourront être révisées en fonction des nouvelles données obtenues.</p>

Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
---------------	---------------	---------------	---------------

Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2026
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2026	2026	2027
Pilote(s)	DEB DPMA	DIRM	DPMA DEB OFB DIRM Gestionnaires d'AMP (MED)	DIRM DEB DPMA
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	OFB (coordination technique) IFREMER UMS Patrinat CNPMM CRPMM (MED) Organisations professionnelles (MED) DREAL DIRM	OFB (coordination technique) CRPMM IFREMER Organisations professionnelles (MED) DREAL (MED)	CRPMM OP DREAL Animateurs Natura 2000 IFREMER	OFB (coordination technique) DREAL DDTM IFREMER
Financements potentiels	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	BOP 113 DPMA DIRM
Action au titre de la DCSMM	Oui			
Incidences économiques et sociales	L'incidence peut être plus ou moins importante selon les dispositions qui seront prises : d'une interdiction temporelle de certaines zones qui serait très néfaste pour l'activité de pêche, à la modification de pratiques de pêche ou l'équipement en dispositifs particuliers qui peuvent avoir des incidences en termes d'organisation du travail sur le bateau. Plusieurs initiatives pour tester différentes solutions sont déjà menées avec les pêcheurs en particulier dans le cadre du plan de gestion du Puffin. La problématique de captures accidentelles des dauphins est particulièrement présente en façade NAMO et SA.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale potentiellement forte. En raison du manque de connaissances sur les risques de captures accidentelles, l'efficacité de l'action pourra être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres ( d'abord la nécessité d'élaborer une méthode d'analyse nationale, de réaliser une analyse de risque, ensuite tester la méthode pour enfin proposer une réglementation adéquate)			
Coût prévisionnel	Environ 455 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 2,37 ETP pour l'élaboration de la stratégie d'analyse des risques et la proposition réglementaires par les services instructeurs; - Investissement / Etude : 12 000 € pour l'élaboration d'une méthode nationale d'analyse des risques et 200 000 € pour études comparatives de mesures et 100 000 € pour l'analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire.			





# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D01-OM-OE03-AN1

DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION ADAPTÉS POUR DES ESPÈCES D'OISEAUX MARINS À ENJEU FORT À L'ÉCHELLE DE LA SOUS-RÉGION MARINE

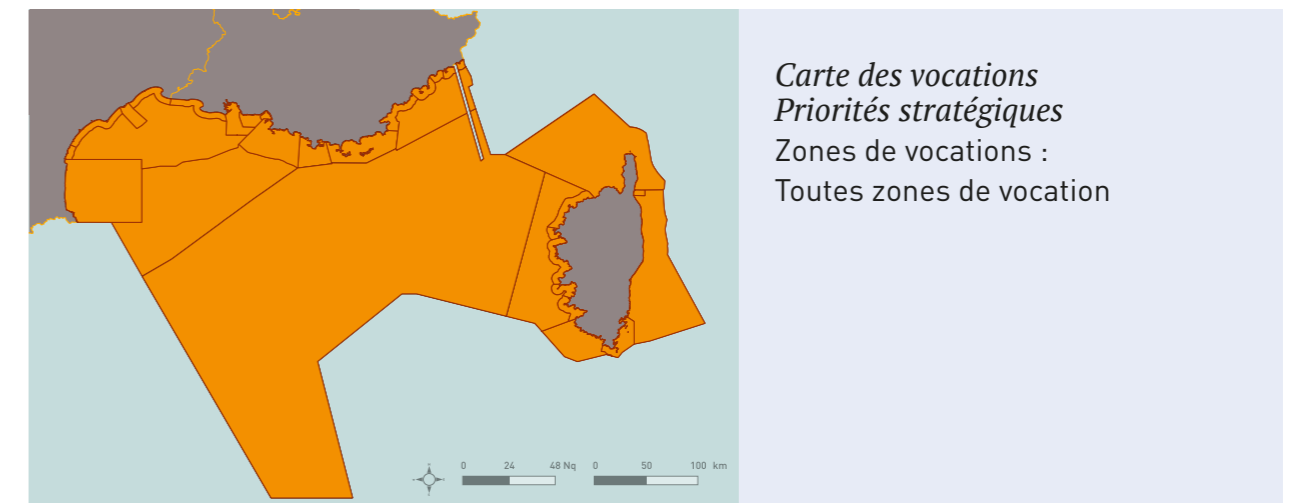
*Pilotes*

OFB

*Partenaires*

OFB (coordination technique)

- Gestionnaires d'AMP
- PN et PNM
- Conservatoire du Littoral • CEN • DREAL



## ▶ Contribution au bon état écologique

➔ **État en 2019**  
Seules 20% des espèces représentatives du bon état ont pu être évaluées au titre du bon état. Sur 5 critères d'évaluation, seul le critère d'abondance a pu être évalué pour 12 espèces. 11 espèces atteignent le bon état en termes d'abondance. L'Océanite tempête ne l'atteint pas. Pour l'ensemble des autres espèces, le bon état n'est pas évalué.

➔ **Amélioration attendue à moyen voire long terme.** L'a mise en œuvre de l'action dépend d'un renforcement des connaissances disponibles et de la concertation locale en cas d'action de protection et de réglementation.

## ▶ Incidence socio-économique

☂ **Incidence neutre à positive** L'action peut générer l'interdiction de fréquentation de certaines zones de nidification ou d'alimentation, mais ces zones devraient être spatialement limitées. L'action peut générer une amélioration de l'image du territoire et de ses activités et une meilleure visibilité de l'action du gestionnaire si des mesures de communication et de sensibilisation l'accompagnent.

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**E3. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins\*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale. (D01-OM-OE03)**

#### → CIBLE À ATTEINDRE

**PAS D'AUGMENTATION DE LA SURFACE ARTIFICIALISÉE SUITE À L'APPLICATION DE LA SÉQUENCE ERC\* À COMPTER DE L'ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME**

### ► Autres objectifs environnementaux auxquels répond l'action

**E5. Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales. (D01-OM-OE05).**

**E6. Limiter le érangement physique, sonore et lumineux des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels. (D01-OM-OE06)**

#### → CIBLES À ATTEINDRE

**Augmentation du nombre et de la surface des sites fonctionnels restaurés** sur la façade.

**Maintien de la surface d'habitats fonctionnels** des oiseaux marins dans les zones humides littorales.

**Aucune colonie à enjeux fort ou majeur** pour laquelle le dérangement physique, sonore ou lumineux constitue un risque pour le maintien à terme.

**Diminution du pourcentage de recouvrement des activités anthropiques** de toutes natures sur les zones et les périodes fonctionnelles des limicoles côtiers.

**Tendance à la hausse de la surface de zones fonctionnelles** des oiseaux de l'étranger situées dans les **zones de protection forte.**

## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

### Plusieurs espèces d'oiseaux font l'objet d'outils de gestion et de protection adaptés.

Parmi ces outils, il peut être cité les plans nationaux d'actions (PNA). Les PNA sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Cet outil de protection de la biodiversité, mis en œuvre depuis une quinzaine d'années est basé sur 3 axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation. Ainsi, ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces

ou de leur habitat, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. Un plan national d'action est habituellement mis en œuvre pour une durée de 5 ans.

Les premiers plans nationaux d'actions (anciennement nommés plans de restauration) ont été lancés en 1996. A la suite du Grenelle de l'environnement, grâce à l'implication forte de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), 80 PNA (soit plus de 200 espèces concernées) sont en cours aujourd'hui (en projet, en rédaction, en validation, en mise en œuvre, en évaluation).

*« Les plans nationaux d'action (PNA) : une réponse structurée et pérenne à des espèces menacées »*



<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plans-nationaux-dactions-en-faveur-des-especes-menacees>

## PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DU PUFFIN DES BALÉARES

L'oiseau marin Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) est l'une des trois espèces de puffins que l'on retrouve en Méditerranée (avec le puffin Yelkouan, *Puffinus yelkouan* et le puffin Scopoli, *Calonectris diomedea*). Il se reproduit exclusivement aux Baléares où il se regroupe en colonie une fois par an. Il est donc présent en Méditerranée lors de sa période de reproduction (printemps-été) et migre en Atlantique en période inter-nuptiale.



Il peut plonger à 20 mètres de profondeur et se nourrit de petits poissons pélagiques et de proies démersales issues des rejets de la pêche. Le faible taux de survie de l'espèce adulte et à sa capture en prises accessoires de la pêche en font l'oiseau marin le plus menacé d'Europe : il est classé « en danger critique d'extinction » par l'IUCN, dans son actualisation 2018. Il y a donc un besoin fort de caractériser les interactions de l'espèce avec les activités en mer (pêche, éolienne marines, activités nautiques et loisirs, contaminants, transport maritime) et de trouver des solutions d'atténuation de sa mortalité. Ainsi le PNA en faveur du puffin des Baléares est aujourd'hui en cours d'écriture par l'OFB, missionné par la DREAL Bretagne qui porte le PNA.

### Le PNA sera composé des parties suivantes :

1. Volet connaissance (cf. stratégie de suivi pilotée par ailleurs par l'OFB)
2. Volet évaluation et caractérisation des interactions avec les activités humaines
3. Volet mesures concrètes de réduction des impacts
4. Volet protection réglementaire
5. Volet international
6. Volet Articulation avec les politiques publiques
7. Volet communication
8. Volet bibliographique

## LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Les aires marines protégées constituent des outils pour préserver les oiseaux marins. Selon le type d'aires marines protégées, les oiseaux marins peuvent être plus ou moins concernés.

Par exemple, l'aire de protection de biotope vise à la conservation du milieu de vie (biotope) d'espèces protégées. Cet outil s'applique à des activités susceptibles d'impacter directement ce milieu de façon permanente ou saisonnière (nidification, par exemple). L'objectif est la conservation de certaines espèces. Les espèces concernées sont très majoritairement les oiseaux. A titre d'exemples, on peut citer le cormoran huppé sur l'île aux Moines et sur les îles Bruzzi en Corse ou d'autres oiseaux marins nicheurs sur les îlots du Cap Corse. Sur les sites de nidification et un rayon périphérique, l'accès est interdit pendant la période de nidification.

Les réserves naturelles constituent également des cœurs de nature favorables à la préservation notamment de sites où se concentrent les oiseaux d'eau ou des sites de nidification. En effet, un tiers des oiseaux marins sont dépendants des réserves naturelles pour la nidification. Les sites Natura 2000 sont aussi une catégorie d'aires marines protégées adaptée à la conservation des oiseaux marins. Le site Zone de Protection Spécial (ZPS) Camargue de plus de 220 000 hectares, constitue une zone humide d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage et la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. Près de 370 espèces fréquentent le site, dont plus de 80 espèces d'intérêt communautaire. La partie marine (couvrant 141 793 ha, soit 64 % de la ZPS) constitue une zone de forte productivité biologique, utilisée comme aire d'alimentation, de stationnement et de repos par

diverses espèces d'oiseaux marins ou littoraux. Elle constitue notamment :

- \* une zone d'alimentation en période de reproduction pour diverses espèces nichant à proximité, notamment les laro-limicoles ;
- \* une zone d'hivernage significative pour le Fou de Bassan, le Grand cormoran, le Pingouin torda, le Grèbe huppé, les Plongeurs (3 espèces dont le Plongeur arctique, le plus régulier), les macreuses noires et brunes. Les abords du They de la Gracieuse constituent une zone d'hivernage du Harle huppé et de l'Eider à duvet ;
- \* une zone d'alimentation importante pour le Puffin cendré et le Puffin yelkouan. Ces espèces pélagiques fréquentent principalement la zone au large, mais peuvent également se rapprocher des côtes par fort vent marin.

### UN NOUVEL OUTIL : LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS

L'Etat a créé un nouveau type d'espace naturel protégé : les arrêtés de protection des habitats naturels (APHN) par le décret n°2018-1180 publié le 19 décembre 2018



Les arrêtés de protection habitats naturels visent à protéger spécifiquement des habitats naturels en tant que tels, indépendamment de la présence d'espèces protégées via des mesures réglementaires. Ils permettront ainsi d'assurer une protection efficace de certains milieux rares qui jusqu'à présent ne bénéficient pas d'un outil législatif adapté.

Calqué sur le modèle des arrêtés de protection de biotope, cet outil réglementaire permet de fixer des interdictions permanentes ou temporaires afin de préserver les habitats naturels.

Sept arrêtés ont été publiés au Journal officiel entre décembre 2018 et septembre 2019, fixant la liste de ces habitats pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine et en Outre-Mer. En Méditerranée il s'agit notamment des habitats suivants : sables, biocénose des fonds détritiques envasés, côtiers et du large, vases et vases bathyales, etc.



80  
PNA EN 2020

DONT

7  
CONCERNENT  
DES ESPÈCES  
MARINES

2  
DES OISEAUX  
(puffin des baléares et  
Albatros d'Amsterdam)

(source : MTES)

## INITIATIVES INNOVANTES

Principe de mise en place du dispositif  
de zones de quiétude autour des nids  
de balbuzards Façade occidentale

### Constat

Effondrement du taux de reproduction depuis 2010 :  
Avec la division par 4 du nombre de jeunes à l'envol.

### Plusieurs études

- Rapports d'activité 2016-2019
- Etude de Flavio Monti
- Etude du CNRS
- Etude de fréquentation gis posidonie
- Validé en CS
- Validé en CC

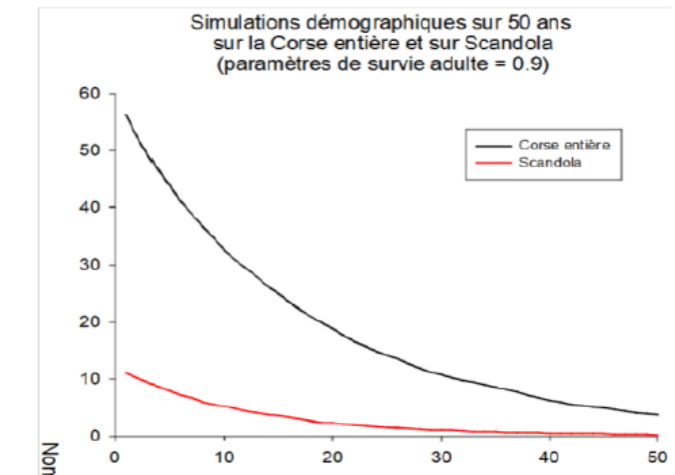
- **Et en action 2019** au cœur de la réserve:  
Mise en place de la charte, avec implication  
de la majorité des professionnels.

**Effet positif immédiat  
sur le taux de jeunes à l'envol.**



## CONSÉQUENCE DE CE CONSTAT

Courbe de modélisation de projection d'extinction de la population:



**Extinction de la population à l'Horizon 2040 dans la réserve.  
Extinction de la population sur la façade à 2050.**



### Objectif

Revenir au taux de fécondité à minima de 2010 → 0,36 contre 0,17 aujourd'hui.

### Comment ?

Mise en place de zones de quiétudes autour des nids, dispositifs préconisés par les scientifiques, utilisés au Canada.

### Pourquoi ?

- Pour préserver la biodiversité face au constat mondial d'effondrement.
- Pérenniser l'activité économique du secteur fondée en grande partie sur la beauté et la qualité environnementale du site.
- Garantir à la commission européenne alertée, que des dispositions ont été mises en œuvre pour préserver et restaurer.



## PRÉSENTATION DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF POUR 2020

Mise en place d'un observatoire des oiseaux par l' OEC sur l'ensemble du pourtour de la Corse.

- **68 nids sont ainsi identifiés et géolocalisés** (13 sont détruits, 44 nids sont sur le périmètre Natura 2000 dont 8 dans la RNS, 5 nids sont dans le périmètre du Parc naturel marin du cap-corse (PNMCA), 6 nids en dehors des AMP), avec détermination pour chacun des périmètres de protection de 250 m de rayon, géocodés.
- **32 couples sont endémiques à la Corse.**

### Dispositif mis en œuvre en fonction des gouvernances

#### Dans le périmètre du site N2000 et dans la Réserve

- Vérification de la ponte pour chaque nid au plus tard le 15 mars.
- 24 nids sont occupés par des couples, sur le périmètre N2000 (dont 5 dans la RNS)
- Concertation avec les socio-professionnels.
- Mise en place d'une charte de protection pour les 24 nids.
- Opération de communication.

#### Dans le périmètre du Parc Naturel du Cap-Corse

Les 4 nids du Cap-corse quant à eux, ont été protégés par arrêté du préfet maritime à l'issue de la concertation. Portant ainsi la mise en place d'une protection pour 28 nids sur l'ensemble de la façade occidentale, pour 32 couples endémiques.

**Coordination des contrôles**  
Pour parfaire le dispositif, un plan de contrôle inter-service intégrant les différents gestionnaires d'AMP, a été mis en place pour la saison, via un outil de saisie commun pour l'ensemble de la façade.

**Conformité avec les actions du PNA 2020-2030**  
Pour la Corse, il est plus spécifiquement précisé que des actions de communication et un protocole de suivi homogène doivent être mis en œuvre sur ces enjeux. Il est également précisé que la protection devra se faire par le biais d'une charte, ou si le contexte le permet, par la mise en place de réglementation. La stratégie mise en place pour cette année 2020, est donc conforme à ce plan.

### Perspectives envisagées pour 2021

Mise en place d'Arrêté de Protection du biotope ( APPB) sur des nids concertés en fonction des chiffres de reproduction 2020 issus de l'observatoire et sur les 5 nids du Cap-Cors.

<b>D01-OM-OE03-AN1</b>	<b>Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine</b>									
<b>Façade concernée</b>	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	Toutes zones									
<b>Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance</b>										
<p>Les mesures associées à l'objectif environnemental D01-OM-OE03 (éviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones maritimes où la densité est maximale) ont été jugées insuffisantes, notamment en raison d'une absence de cartographie des sites fonctionnels à enjeux. Par ailleurs, le puffin des Baléares est la seule espèce d'oiseaux marins pour laquelle l'objectif a été considéré comme atteint, en raison de la mise en place du plan national puffin des Baléares. Cette action vise donc mettre en œuvre des mesures locales similaires, adaptées aux espèces à enjeu identifiées sur la façade.</p>										
<b>Description des sous-actions</b>										
<b>Sous-action 1</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Identifier les espèces particulières à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	Cette sous action permet de cibler et d'identifier à l'échelle de la sous région marine les espèces d'oiseaux marins les plus soumises à pressions, dont les populations font face à des difficultés de renouvellement et les espèces qui représentent un enjeu fort à l'échelle de la façade, comme c'est le cas pour la sterne naine dans les Hauts de France, <b>ou le balbuzard en Corse.</b>									
<b>Sous-action 2</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	Ces mesures de gestion pourront s'illustrer par la mise en œuvre d'un plan d'actions local, à l'échelle de la sous région marine, qui permettra un déploiement et un suivi plus adapté. Ces plans locaux pourront s'inspirer des outils développés dans le cadre du PNA Puffin des Baléares : stratégie de suivi, évaluation et caractérisation des interactions avec les activités humaines, mesures concrètes de réduction des impacts, protection réglementaire et notamment moyens de contrôle, communication et sensibilisation. Des outils de gestion réglementaires pourront également être proposés, qui seront en mesure de s'adapter aux zones fonctionnelles des oiseaux. En effet, il pourra s'agir de protéger des grandes zones fonctionnelles en jachère. Parmi les outils, les arrêtés de protection de biotope (APB) ou les arrêtés de protection des habitats naturels (APHN) sont à envisager.									

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2022		
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	2027	2027		
<b>Pilote(s)</b>	OFB	DIRM		
<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	OFB (coordination technique) Gestionnaires d'AMP (MED) PN (MED) Conservatoire du Littoral (MED) CEN (MED)	OFB (coordination technique) Gestionnaires d'AMP (MED) PN (MED) Conservatoire du Littoral (MED) CEN (MED) DREAL (MED) OEC DIRM (NAMO)		
<b>Financements potentiels</b>	BOP 113 OFB LIFE espèces?	BOP 113 OFB LIFE espèces?		
<b>Action au titre de la DCSMM</b>	Oui			
<b>Incidences économiques et sociales</b>	Cette action appelle à une amélioration de la connaissance avant de pouvoir définir plus précisément des opérations de gestion dont l'incidence socio-économique est de ce fait difficile à estimer à ce jour.			
<b>Efficacité environnementale et faisabilité</b>	Efficacité environnementale forte. L'efficacité de l'action pourra être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres (d'abord l'identification des espèces pertinentes et ensuite l'élaboration d'outils de gestion et de protection des ces dernières).			
<b>Coût prévisionnel</b>	Environ 98 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 0,91 ETP réparti sur 6 personnes pour cette instance nationale et pour l'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions local; - Etude : 43 000 € pour l'identification des espèces particulières pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente.			

# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

D01-MT-OE03-AN2

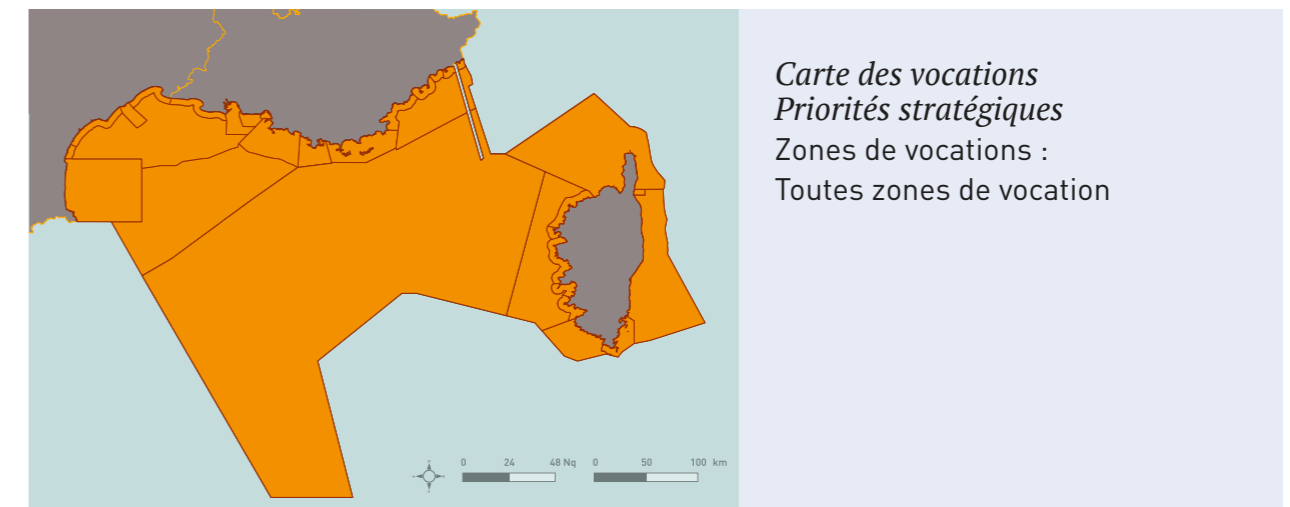
RÉDUIRE LES RISQUE DE COLLISION POUR LES CÉTACÉS À L'ÉCHELLE DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE PAR LA SOUMISSION AUPRÈS DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) D'UNE PROPOSITION DE ZONE MARITIME PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLE (ZMPV) EN MÉDITERRANÉE CO-CONSTRUITE AVEC L'ITALIE, MONACO ET L'ESPAGNE ET DÉVELOPPER DES MÉTHODES DE LOCALISATION AUTOMATIQUE EN TEMPS RÉEL POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU REPCET

*Pilotes*

DEB

*Partenaires*

- MEAE • OMI • ACCOBAMS • Pelagos • Commission européennes • Prémars • OFB • WWF • MIRACETI



**Contribution au bon état écologique**

**État en 2019**  
Les données disponibles montrent des taux de collisions préoccupants entre les navires et les grands cétacés, notamment le rorqual commun (près de 30% des rorquals retrouvés morts le sont par collision). Les effectifs de grands cétacés morts par collision sont plus élevés pour la SRM MO que pour les autres SRM françaises. Parmi les cas de collision recensés, 80 % sont des rorquals communs et 10 % des cachalots.

**Amélioration forte attendue à long terme**  
par la réduction de la vitesse dans l'ensemble de la SRM, l'augmentation de l'efficacité du système REPCET et de la formation associée.

**Incidence socio-économique**

**Incidence potentiellement négative**  
sur l'économie du trafic maritime par l'allongement du temps de navigation ou la modification des routes maritimes.



## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectif environnemental auquel répond l'action

**D3. Réduire les collisions avec les tortues marines et les mammifères marins. (D01-MT-OE03)**

→ CIBLE À ATTEINDRE

**TENDANCE À LA BAISSSE DU TAUX APPARENT DE MORTALITÉ PAR COLLISION DES TORTUES MARINES ET DES MAMMIFÈRES MARINS ÉCHOUÉS.**

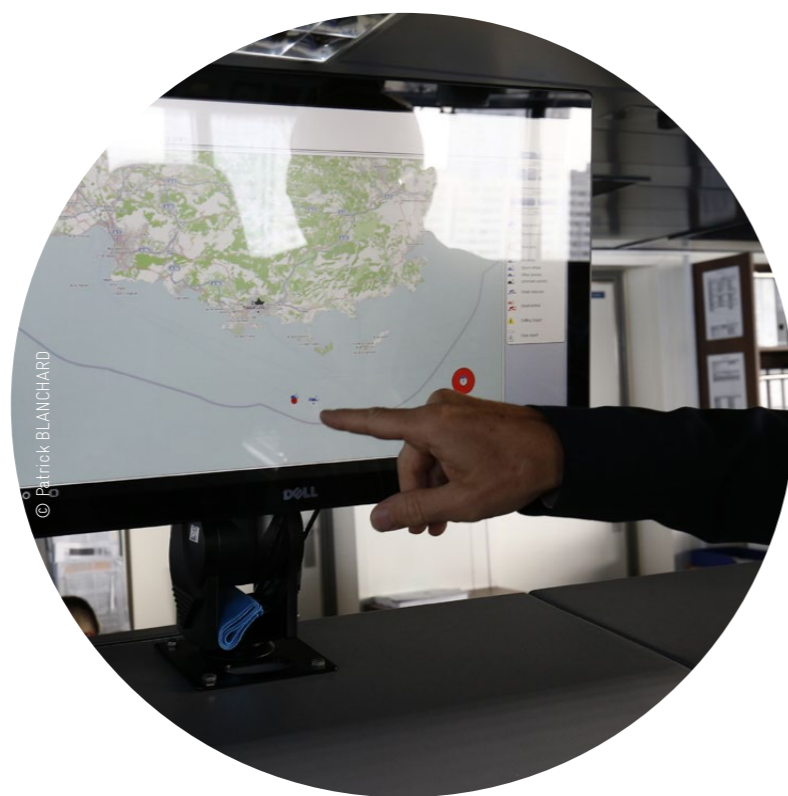
### ► Autres objectifs environnementaux auxquels répond l'action

**D1. Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins. (D01-MT-OE01)**

**J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime. (D11-OE03)**

→ CIBLES À ATTEINDRE

**Diminution** du bruit anthropique à basse fréquence dans l'eau.



## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

Une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) est une zone qui, en raison de l'importance reconnue de ses caractéristiques écologiques, socio-économiques ou scientifiques et de son éventuelle vulnérabilité aux dommages causés par les activités des transports maritimes internationaux, devrait faire l'objet d'une protection particulière, conférée par des mesures prises par l'OMI.

En 2011, le comité chargé de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) a approuvé le classement des Bouches de Bonifacio en ZMPV. Ce dispositif international, désormais pleinement opérationnel, a pour effet immédiat la mise en place d'un pilotage hauturier recommandé dans le détroit de Bonifacio, géré conjointement par la France et par l'Italie. Cette mesure pour la protection de l'environnement se traduit par l'embarquement de pilotes

« *Réduire la vitesse pour éviter les collisions* »

des ports de Corse-du-Sud ou de Sardaigne, experts de la sécurité maritime, à bord des navires franchissant le détroit.

**Les étapes-clé de la désignation du détroit de Bonifacio en ZMPV**

**1995** : l'OEC a engagé une étude relative aux conditions de navigation dans les Bouches de Bonifacio et aux modalités qui permettraient d'en améliorer le contrôle.

**2010** : dépôt du dossier conjoint franco-italien de demande de désignation des Bouches de Bonifacio en ZMPV auprès du Comité pour la protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI.

**27 septembre au 1er octobre 2010** : examen du dossier à la 61<sup>ème</sup> session du MEPC.

**6 au 10 juin 2011** : validation de la soumission franco-italienne du pilotage hauturier recommandé par le Sous-comité de la navigation (NAV) de l'OMI lors de sa 57<sup>ème</sup> session.

**11 au 17 juillet 2011** : adoption de la résolution portant classement des Bouches de Bonifacio en ZMPV (résolution MEPC.204(62)) du 15 juillet 2011, mesure qui deviendra définitive une fois l'instauration d'un service de pilotage recommandé.

**31 mai 2012** : prise en compte de la mesure de pilotage hauturier par le Comité de la sécurité de la navigation (MSC) de l'OMI lors de sa 90<sup>ème</sup> session en précisant qu'elle devra prendre effet le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Été 2014** : Été 2014 : la mesure est mise en place à titre expérimental par les pilotes sardes et corses (ordonnance n° 73/2014 du 30/06/14 côté sarde, et arrêté n° 2014220-0003 du 8 août 2014 côté corse).



**Arrêté préfectoral n° 147 /2018 réglementant la navigation dans les Bouches de Bonifacio en vue de prévenir les pollutions marines Accidentelles**  
<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1531394360-index-2018-147.pdf>



## LE LOGICIEL REPCET®

Pour le premier cycle du PAMM, une mesure spécifiquement méditerranéenne visait à favoriser l'installation de systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères (M040-MED1b). Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, le 1er juillet 2017, tous les navires à passagers de plus de 24 mètres battant pavillon français et qui naviguent dans le sanctuaire pour les mammifères marins Pelagos sont tenus de s'équiper d'un dispositif de partage des positions visant à éviter les collisions. Suite à la parution d'un arrêté en octobre 2017, le système REPCET s'impose comme le seul dispositif adapté.

Issu de 10 années de collaboration entre compagnies maritimes, acteurs de l'environnement et ingénieurs, REPCET® est le premier système informatique de surveillance des positions des grands cétacés pour les navires. Son objectif : limiter les risques de collisions, l'une des premières causes de mortalité accidentelle des grands cétacés. Les collisions entre navires et grands cétacés constituent des accidents très préoccupants. En Méditerranée nord-occidentale 16 à 20 % des baleines retrouvées mortes ont subi une collision. Limiter les risques implique de sensibiliser les acteurs concernés, de mieux connaître la problématique et de développer des solutions technologiques.

Le logiciel REPCET® a été pensé pour préserver les populations de cétacés et assurer la sécurité des passagers à bord des ferries.

Le logiciel REPCET® permet de signaler, partager et recevoir en temps réel au sein d'une communauté d'abonnés, les positions de cétacés signalés. Des formations sont dispensées pour faire connaître la problématique des collisions et sensibiliser le personnel navigant à la reconnaissance des cétacés. Un kit pédagogique a été spécialement conçu à cet effet et est présenté aux officiers en passerelle. Il leur est également présenté la problématique des collisions dans son ensemble, les risques et surtout les solutions.

En 2019, 40 navires appartenant à 17 structures différentes (systèmes «ship») étaient équipés du dispositif et participent à la bonne marche du réseau. En 2019, plus de 1000 observations ont été signalées.



**17**  
ZMPV  
DANS LE MONDE

**40**  
NAVIRES ÉQUIPÉS  
AVEC LE SYSTÈME  
REPCET®  
(en 2019)

**1000**  
OBSERVATIONS  
signalées en 2019

## INITIATIVES INNOVANTES

### La Charte d'Écoresponsabilité de l'activité de transport maritime (2018-2020)

Le 13 septembre 2018, la compagnie La Méditerranéenne a signé avec les parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros et le parc marin du Cap Corse et de l'Agriate une charte leur permettant de s'accordant sur des objectifs d'éco-responsabilité. Cette charte est unique en France, à l'initiative des professionnels. Certains objectifs sont communs.

*Télécharger la charte :*

[https://www.lameridionale.fr/uploads/chartes/1809\\_charte-ecoresponsabilite-activite-transport-maritime.pdf](https://www.lameridionale.fr/uploads/chartes/1809_charte-ecoresponsabilite-activite-transport-maritime.pdf)



<b>D01-MT-OE03-AN2</b>	<b>Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne et étendre l'utilisation du système REPCET</b>									
<b>Façade concernée</b>	MEMN			NAMO			SA		MED	X
<b>Descripteur du BEE</b>	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6
<b>Thématiques Socio-économiques</b>	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC
<b>Zones de la carte des vocations MED</b>	Toutes zones									
<b>Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance</b>										
<p>Les collisions de cétacés avec le trafic maritime en Méditerranée représentent un enjeu majeur : cette action a été validée au Comité interministériel de la Mer de 2019. Aux Assises de la Mer en décembre 2019, le Président de la République a souhaité que soit étudiée la possibilité de créer une zone de réduction de la vitesse des navires en Mer Méditerranée (action 2.4 du Plan d'actions pour la protection des cétacés).</p> <p>Le projet de ZMPV en Méditerranée Nord occidentale inclurait notamment l'ensemble du sanctuaire Pelagos.</p>										
<b>Description des sous-actions</b>										
<b>Sous-action 1</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Réaliser les études amont (impact/risk assesment), élément préalable indispensable à tout processus de soumission, en lien avec l'Italie, Monaco et l'Espagne, à l'OMI</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>Pour constituer le dossier de désignation d'une ZMPV MED en Méditerranée, il est convenu de rechercher un prestataire unique en charge de collecter et d'assembler les données, il pourra faire appel à des sous-traitants.</p> <p>Ce dossier devra comprendre des données environnementales sur l'intérêt écologique et la définition de zones d'intérêts cétacés restreintes propices à la mise en place de mesures de protection associées (définitions des espèces à préserver, zones d'intérêts déjà désignées : IMMA pour UICN ou ASPIM pour la convention de Barcelone...).</p> <p>À la lumière des données environnementales, une étude d'analyse de risque du trafic maritime devra être menée pour mettre en exergue les points de convergence. Une fois la définition des mesures associées à la ZMPV, une étude d'impact sur les coûts et l'impact sur le « shipping » devra consolider le dossier technique.</p> <p>Ce dossier devra être réalisé en étroite concertation avec l'Italie, l'Espagne et Monaco : Associer les pays à tous niveaux (technique, politique).</p>									
<b>Sous-action 2</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Porter le projet de ZMPV au niveau européen, puis soumettre le dossier auprès de l'OMI</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	A cette fin, le soutien de l'UE et d'autres Etats sera à rechercher									
<b>Sous-action 3</b>										
<b>Libellé</b>	<b>Veiller à ce que l'ensemble de la flotte devant être équipé du système REPCET le soit et poursuivre la formation à l'utilisation du système REPCET</b>									
<b>Descriptif synthétique</b>	<p>Les navires devant être équipés du système REPCET ne le sont pas encore tous. Or ce système a été obligatoire par la loi Biodiversité pour les navires à passagers &gt; 24 m. Dans un premier temps, il sera nécessaire de faire le bilan des navires équipés, puis d'analyser pourquoi certains ne sont pas équipés si tel est le cas, et d'y remédier. Pour cela, il faudra poursuivre et renforcer les formations déjà mises en place. De plus, le contenu de ces formations doit être adapté eu égard à la faible utilisation effective du système par les navires équipés.</p>									

<b>Sous-action 4</b>				
<b>Libellé</b>	<b>Elaborer un dispositif de partage de position des cétacés utilisable la nuit, en soutenant et en accélérant la R&amp;D pour le développement de technologies de détection en temps réel des cétacés</b>			
<b>Descriptif synthétique (1000 caractères max)</b>	Le plan d'action pour la protection des cétacés prévoit d'étudier le développement d'un dispositif de partage de position des cétacés dans les zones identifiées à risque de collision élevé et utilisable la nuit. Afin de gagner en efficacité dans l'évitement des collisions, le système REPCET devra évoluer dans une perspective à moyen terme (5-10 ans) ou être complété par des développements technologiques permettant une localisation en temps réel des grands cétacés de jour comme de nuit.			
	<b>Sous-action 1</b>	<b>Sous-action 2</b>	<b>Sous-action 3</b>	<b>Sous-action 4</b>
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2024	2022	2022
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	2023	2025	2025	2025
<b>Pilote(s)</b>	DEB	MEAE	Ministère chargé de l'environnement (DEB)	Ministère chargé de l'environnement (DEB) Ministère de la mer (DAM) (sous réserve)
<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	MEAE OMI ACCOBAMS (MED) Pelagos (MED)	MTEs OMI Commission européenne ACCOBAMS (MED) Pelagos (MED)	DIRM OFB Prémar, ONG dont MIRACETI, ACCOBAMS Pelagos	OFB
<b>Financements potentiels</b>	BOP 113	BOP 113 DAM	Min chargé de l'environnement, OFB, subvention ONG	Ministère chargé de l'environnement, Ministère de la mer
<b>Action au titre de la DCSMM</b>	Oui			
<b>Incidences économiques et sociales</b>	Cette action ne devrait avoir qu'une incidence résiduelle en termes de développement de l'activité portuaire et de transport maritime, notamment parce que sa mise en place se réalise à l'échelle de plusieurs pays, limitant ainsi le risque de distorsion de concurrence entre les ports. Néanmoins, les navires ne circulant déjà plus à pleine vitesse pour des raisons d'économies d'énergie, si cela devait se traduire par des mesures de réduction de la vitesse supplémentaires, cela pourrait avoir une incidence pour le transport maritime.			
<b>Efficacité environnementale et faisabilité</b>	Efficacité environnementale potentiellement forte. Il existe peu de connaissance sur la collision des cétacés mais la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable et les recommandations formulées pourront cependant aboutir à des mesures réglementaires fortes. L'efficacité de l'action peut cependant être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres (d'abord la réalisation des études ensuite la soumission du dossier au niveau européen).			
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Environ 283 000 €/façade dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 2,05 ETP pour accompagnement par les services instructeurs;</li> <li>- Etude : 100 000 € pour l'étude environnementale et 60 000 € pour accélérer la R&amp;D.</li> </ul>			

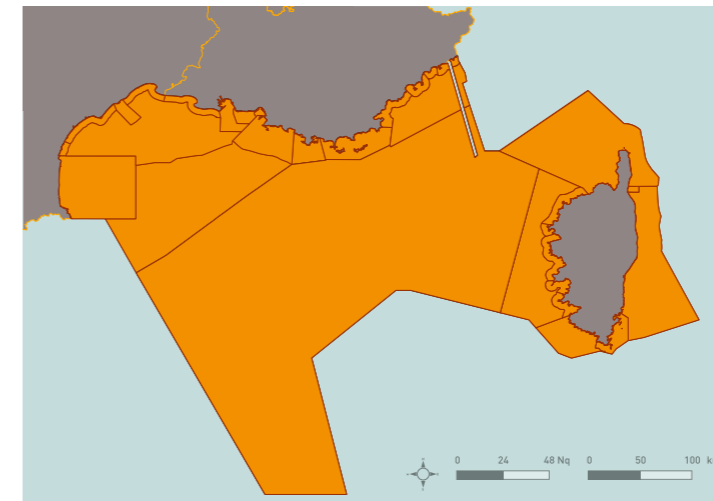
# DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

AT06

DÉPOSER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET  
LIFE « ESPÈCES MARINES MOBILES »

*Pilotes*  
DEB-OFB

*Partenaires*  
Services de l'État  
• Gestionnaires d'AMP  
Acteur socio-professionnels  
• Collectivités  
• Partenaires scientifiques • ONG



*Carte des vocations  
Priorités stratégiques*  
Zones de vocations :  
toutes zones côtières  
Toutes zones

## Contribution au bon état écologique

**L'action est transversale** : elle est d'une importance majeure car elle permettra de financer pour partie plusieurs actions majeures du DSF, d'en faire reconnaître l'importance auprès de l'Union Européenne, de dédier deux personnes ressources à la coordination et au suivi de la mise en oeuvre de ces actions.

**Elle contribuera significativement** à l'amélioration de l'état écologique et à l'atteinte des objectifs environnementaux.



2022-2027

## DEMAIN AVEC LE DSF MÉDITERRANÉE

### ► Objectifs socio-économiques auxquels répond l'action

L'action est transversale. Elle peut agir en particulier sur :

#### Dérangement :

D01-MT-OE01-AN1,  
D01-OM-OE06-AN1 & AN2  
Captures accidentelles :  
D01-MT-OE02-AN1,  
D01-OM-OE01-AN1,  
D01-PC-OE3-AN2

#### Collision :

D01-MT-OE03-AN1,  
AN2 & AN3,  
D01-OM-OE02-AN1  
Prédation :  
D01-OM-OE04-AN1

#### Plan de gestion nationaux

(D01-PC-OE3-AN1  
et PNA cétacés) ou locaux  
(D01-OM-OE03-AN1)

#### Restauration d'habitats

##### fonctionnels :

D01-OM-OE05-AN1,  
D07-OE03-AN1

#### Actions transversale :

AT01, AT02, AT03, AT05 & AT07

2016-2021

## BILAN DES ACTIONS EXISTANTES

« *Le programme européen LIFE a permis de faire monter en puissance la gestion intégrée de l'environnement et des ressources marines.* »

#### Qu'est-ce qu'un «projet Life» ?

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne entièrement dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.

Pour la période 2014-2020 le programme LIFE a été doté d'un budget de plus de 3 milliards

d'euros à l'échelle européenne réparti en deux sous-programmes distincts : le sous-programme « Environnement » et le sous-programme « Actions pour le Climat ». Le programme LIFE est divisé en deux sous-programmes, eux-mêmes divisés en domaines prioritaires .

Le sous-programme « Environnement » est décliné en trois domaines prioritaires :

- Environnement et utilisation rationnelle des ressources
- Nature et Biodiversité
- Gouvernance et information en matière d'environnement

Le sous-programme « Action pour le climat » est décliné en trois domaines prioritaires :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Gouvernance et Information en matière de climat

Le programme LIFE est régi par le règlement 1293/2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) et ses modalités de fonctionnement ont été définies, pour la période 2014-2017, dans le programme

de travail pluriannuel 2014-2017 adopté le 19 mars 2014, et pour la période 2018-2020, dans le programme de travail pluriannuel 2018-2020 adopté le 12 février 2018. Il finance des projets à travers des subventions à l'action (projets traditionnels et projets intégrés) et deux instruments financiers (le mécanisme du financement du capital naturel -NCFF- et le financement privé pour l'efficacité énergétique -PF4EE).

#### Un objectif : répondre à un appel à projets LIFE

Les subventions du programme LIFE sont attribuées pour le sous-programme environnement comme pour le sous-programme climat, via des appels à projets annuels, publiés au printemps. Pour le sous-programme climat, l'appel à projets se clôture à la fin de l'été, avec le dépôt d'un dossier complet. Depuis 2018, pour le sous-programme environnement, la sélection des projets se fait en deux étapes : dépôt d'une note de synthèse de 10 pages avant le mois de juin et, si le projet passe la première étape de sélection qui se tient en octobre, dépôt d'un dossier complet en janvier.



Le programme LIFE sur le site de la Commission européenne <https://ec.europa.eu/easme/en/life>

Les appels à projets : <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/calls-proposals#inline-nav-0>

La base de données des projets précédemment sélectionnés : <https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>

## LES PROJETS LIFE INTÉGRÉS

Depuis 2014, l'appel à projets intégrés permet d'obtenir une subvention d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 10 millions d'euros.

Les caractéristiques principales auxquelles doivent se conformer les projets intégrés sont :

- le périmètre du projet : un projet intégré devra couvrir une grande échelle territoriale (régionale, multi-régionale, nationale ou trans-nationale) ;
- l'objectif du projet : un projet intégré devra mettre en œuvre des stratégies ou des plans d'action en matière d'environnement ou de climat requis par la législation de l'Union ou élaborés par les États membres ;
- l'implication des parties prenantes : un projet intégré devra veiller à associer l'ensemble des acteurs pertinents pour la mise en œuvre du plan ou de la stratégie ;

- la mobilisation d'une autre source de financement : un projet intégré devra garantir la participation financière d'au moins une autre source pertinente de financement nationale, privée ou européenne pour financer des actions complémentaires (hors projet LIFE) du plan ou de la stratégie mise en œuvre. Celles-ci doivent permettre d'assurer l'intégration du projet LIFE dans les autres politiques publiques liés à la préservation de l'environnement.

Il est également attendu que les projets intégrés soient portés par l'autorité en charge de la mise en œuvre du plan ou de la stratégie abordée. Les projets intégrés pourront mettre en œuvre des actions de meilleures pratiques, de démonstration ou pilote. Ils devront impérativement prévoir des actions de renforcement des capacités afin de permettre une mise en œuvre efficace et coordonnée du plan ou de la stratégie.

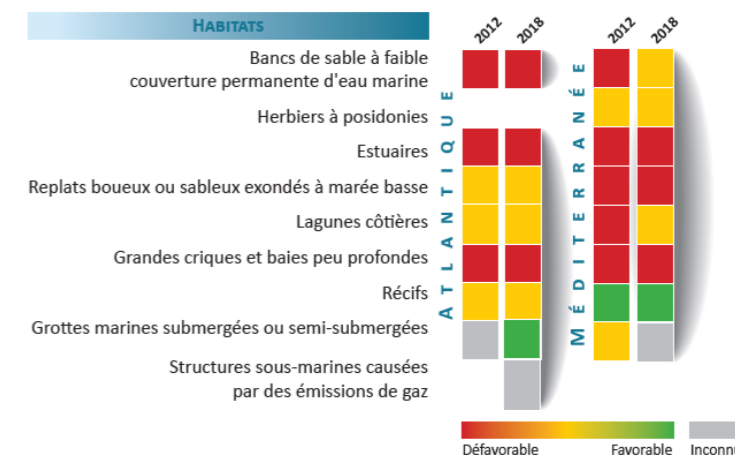
Le montage d'un projet Life est particulièrement complexe et long, bien qu'il soit possible de bénéficier d'une assistance au montage de la Commission européenne. C'est pourquoi cette action constitue une action à part entière du DSF Méditerranée.



## INITIATIVES INNOVANTES

**Le Life intégré Marha «Marine habitats» : un progrès majeur dans la coordination et la gestion des sites Natura 2000 (DHFF)**

L'état de conservation des 9 grands habitats marins de la Directive européenne «Habitats-Faune-Flore» (DHFF) est régulièrement évaluée par le Muséum national d'histoire naturelle. Les dernières évaluations de 2012 et 2018 rapportent en Méditerranée une situation critique avec des habitats en état de conservation défavorable ou médiocre, hormis pour les récifs.



### QUELQUES CHIFFRES SUR LES PROJETS TRADITIONNELS RETENUS

**2 à 5 ans**  
DURÉE INDICATIVE D'UN PROJET

**1,5**  
MILLION D'EUROS  
Subvention moyenne

entre  
**500 000 et 5**  
MILLIONS D'EUROS  
MONTANT TOTAL DU PROJET

**55%**  
DES COÛTS ÉLIGIBLES  
Taux de co-financement  
(hors volet nature et biodiversité où ce taux est de 60% ou 75 % pour les projets qui concernent des habitats ou espèces prioritaires)

POUR LA PÉRIODE  
2014 - 2020

**3**  
milliards d'euros  
DÉDIÉS AU  
PROGRAMME LIFE

**2 592 491 250 €**  
pour le sous-programme  
«ENVIRONNEMENT» (75 %)

**864 163 750 €**  
pour le sous-programme  
«ACTION POUR  
LE CLIMAT» (25 %)

(source : Ministère de la transition écologique - 2020).

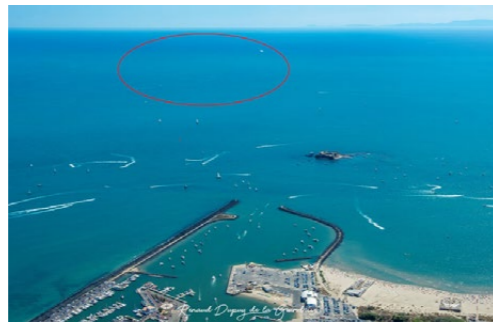
### Ses objectifs sont :

- d'évaluer le fonctionnement et la mise en œuvre de Natura 2000 en mer afin de proposer des adaptations lorsque cela s'avère nécessaire;
- d'améliorer et de compléter les outils à disposition des gestionnaires pour le développement des compétences, l'acquisition de données et la bancarisation, le suivi des habitats et la sensibilisation;
- d'apporter des connaissances sur les habitats et les pressions qui s'y exercent;
- d'accompagner les gestionnaires dans la mise en place d'actions concrètes et faveur de préservation des habitats.

Le Life MARHA, regroupe 34 actions qui répondent à ces quatre grands objectifs. Certaines d'entre elles sont déjà valorisées dans notre document : c'est le cas de l'application Nav&Co (cf. action AT-03), ou de la réserve marine du Roc de Brescou (cf. action AT-01). Nous avons choisi de mettre en valeur quelques actions supplémentaires du Life Marha qui illustrent son importance en Méditerranée. Liste non exhaustive ! Pour suivre progressivement la réalisation du Life MARHA, c'est ici :

[www.life-marha.fr/lettres\\_info](http://www.life-marha.fr/lettres_info)

### → 2020 Création de la «réserve marine» du Roc de Brescou



Une zone de protection forte de 310 ha été créée dans l'Aire marine protégée de la Côte Agathoise gérée par la ville d'Agde avec le soutien du Life Marha et de la Région Occitanie. Cette réserve a vu le jour grâce à un travail de concertation de plusieurs années avec les usagers maritimes de la zone et est à l'initiative de la prud'homie des pêcheurs petits métiers du littoral d'Agde. Cet espace situé à moins de 2 km au large de l'île de Brescou dispose d'un statut de cantonnement de pêche pour une durée de 6 ans renouvelable. Son règlement autorise la navigation mais interdit toute forme de pêche professionnelle ou récréative, la plongée sous-marine, le mouillage des navires et les dragages. C'est une avancée majeure pour la protection des récifs de coralligène et des espèces marines qui y vivent. L'objectif de la réserve est de protéger la biodiversité marine et en particulier le coralligène (46% de cet habitat est inclus dans le périmètre la réserve), un habitat méditerranéen dont la richesse et la fragilité sont comparables à celles des récifs coralliens. Le coralligène abrite de nombreuses espèces pêchées et consommées. Sa protection devrait permettre à cette ressource halieutique de se développer au sein de la réserve mais également à l'extérieur selon le phénomène «d'effet réserve» généralement observé dans ce type de cas. Par décision de l'administration maritime, cette réserve marine n'est pas balisée physiquement par des bouées. Une application informatique gratuite permettra à tous les usagers maritimes de connaître la position de la réserve et de recevoir des informations de l'Aire marine protégée de la Côte Agathoise. En attendant, une campagne d'information/sensibilisation des usagers de la mer est menée par l'équipe de l'AMP.

[https://www.life-marha.fr/reserve\\_marine\\_roc\\_du\\_brescou](https://www.life-marha.fr/reserve_marine_roc_du_brescou)

### → 2020 : Cartographie fine du golfe de San Fiorenzu dans le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate



Appuyé par le Life Marha, le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parco naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate a commandé la cartographie fine du golfe de San Fiorenzu qui a été réalisée en ce début d'année 2020 par le bureau d'étude Seaviews. La campagne s'est déroulée en deux phases qui ont permis de croiser plusieurs techniques. La première a permis d'acquérir des données cartographiques grâce à des relevés acoustiques sur les zones les plus profondes et les herbiers de posidonie. La deuxième a permis d'acquérir des données photogrammétrique sur tout le linéaire côtier de la zone définie. Les résultats de cette étude, qui a également permis d'obtenir une cartographie précise des limites du récif barrière de posidonie de San Fiorenzu, sont notamment :

- Une large représentation de l'herbier de Cymodocea (Cymodocea nodosa) à proximité du site cartographié et tout le long de la côte prospectée ;
- Un nombre important de corps morts répertoriés ;
- Les herbiers de la zone semblent porter les cicatrices de nombreux ancrages.
- Les habitats sableux sur lesquels sont définies des zones pour le mouillage des unités supérieures à 80 mètres (arrêté 155-2016) portent encore les stigmates des mouillages des années précédentes malgré un nombre très faible de bateaux accueillis au sein de celle-ci. Les habitats sableux pourraient donc conserver les traces des ancrages de grosses unités et ce malgré l'hydrodynamisme important dans le golfe.
- Aucune grande nacre (Pinna nobilis) vivante n'a été inventoriée suite à la grave épizootie qui a décimé l'ensemble des populations autour de la Corse.

<https://www.life-marha.fr/node/205>

### → 2020 : Lancement du « Mediterranean Posidonia Network »



Créé en septembre à l'initiative de l'OFB, le Mediterranean Posidonia Network (Réseau méditerranéen pour la Posidonie) réunit 11 pays du bassin de la Méditerranée qui partagent des enjeux communs de protection de la Posidonie, écosystème majeur et endémique de la région. Ce réseau a pour principal objectif de préciser une stratégie et un plan d'action de protection de la Posidonie à l'échelle régionale du bassin méditerranéen. Le Life Marha a coordonné l'intervention de la France au groupe d'Athènes dédié à la protection des posidonies à l'échelle européenne où la démarche de création du réseau s'est initiée. Il intervient maintenant en appui technique du réseau et va poursuivre en animant, au sein des différents projets européens, les réflexions sur la réglementation et le niveau de protection de l'herbier de posidonies à l'échelle des eaux européennes de Méditerranée. Le site internet est en cours de création :

[www.medposidonianetwork.com](http://www.medposidonianetwork.com)

### → 2020 : un rapport complet sur la gouvernance des sites Natura 2000

L'équipe de Marhagouv a réuni les gestionnaires d'aires marines protégées pour définir avec eux une «gouvernance de qualité», évoquer leurs difficultés, définir des actions d'amélioration. Parmi les points focaux qui ont été travaillés : maintenir un engagement des acteurs sur le long terme. Seize propositions de mesures d'amélioration ont été obtenues et complétées par des indicateurs de suivi et d'évaluation de leur efficacité : entre autres, renforcement de l'animation, maintien de groupes thématiques et d'espaces d'échanges, renforcement de l'implication des membres du COPIL. Ces travaux vont se poursuivre par l'accompagnement de sites Natura 2000 en mer sur lesquels il y a une volonté de mettre en œuvre une ou plusieurs mesures d'amélioration et des indicateurs de la gouvernance. Un appel à manifestation d'intérêt a également été lancé en 2020 afin de sélectionner des sites Nature 2000 dans l'accompagnement de cette mise en œuvre.

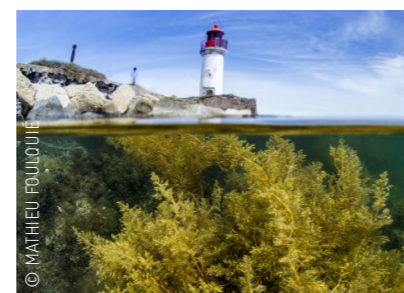
### → 2020 : La ZMEL de Bagaud est opérationnelle dans le Parc National de Port Cros

Afin de contribuer à la sauvegarde des sites menacés et préserver la faune et la flore méditerranéenne, le Parc national de Port-Cros a mis en place une ZMEL (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) de 176ha dans la Passe de Bagaud avec le soutien du Life Marha, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Sud. La ZMEL est un espace maritime réglementé dont les dispositifs d'amarrage permettent un ancrage écologique. Le mouillage de l'ancre, source de dégradation des fonds

marins par la destruction des herbiers de posidonie, y est désormais interdit toute l'année. Cet aménagement offre de meilleures conditions d'accueil et de sécurité pour les visiteurs. Elle est constituée de 68 bouées d'amarrage : 60 bouées réservées aux unités de 0 à 15 mètres, 5 bouées pour les unités comprises entre 15 et 30 mètres et 3 bouées pour les unités inférieures à 15 mètres des résidents de l'île de Port-Cros. La ZMEL est mise à disposition du public du 15 avril au 15 octobre. En journée, l'utilisation des équipements est libre et gratuite et à partir de 18h l'amarrage devient payant jusqu'à 8h, sous conditions de réservation. de cette mise en œuvre.

### → 2020 : Elaboration d'un classeur de fiches technique pour la mise en œuvre de l'évaluation de l'état de conservation des lagunes

En 2019, dans le cadre de l'action Marha D1 d'évaluation de l'état des habitats marins, l'UMS PatriNat et le Pôle-relais lagunes méditerranéennes ont publié la mise à jour de la méthode d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagune côtière. Dans la continuité de ce travail le classeur de fiches techniques est paru fin 2020. Il constitue une annexe pour l'appui à la mise en œuvre opérationnelle de



la méthode. Ce classeur est à destination de tout opérateur susceptible d'évaluer l'état de conservation de l'habitat lagune côtière, dont les techniciens de gestion des lagunes des sites Natura 2000. C'est un outil technique qui s'efforce d'être opérationnel et pragmatique.

### →2020 : Cartographie des récifs de posidonie présents le long du littoral méditerranéen

Afin de contribuer à la sauvegarde des sites menacés et préserver la faune et la flore méditerranéenne, le Parc national de Port-Cros a mis en place une ZMEL (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) de 176ha dans la Passe de Bagaud avec le soutien du Life Marha, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Sud. La ZMEL est un espace maritime réglementé dont les dispositifs d'amarrage permettent un ancrage écologique. Le mouillage de l'ancre, source de dégradation des fonds marins par la destruction des herbiers de posidonie, y est désormais interdit toute l'année. Cet aménagement offre de meilleures conditions d'accueil et de sécurité pour les visiteurs. Elle est constituée de 68 bouées d'amarrage : 60 bouées réservées aux unités de 0 à 15 mètres, 5 bouées pour les unités comprises entre 15 et 30 mètres et 3 bouées pour les unités inférieures à 15 mètres des résidents de l'île de Port-Cros. La ZMEL est mise à disposition du public du 15 avril au 15 octobre. En journée, l'utilisation des équipements est libre et gratuite et à partir de 18h l'amarrage devient payant jusqu'à 8h, sous conditions de réservation. de cette mise en œuvre.



*Almost a century of monitoring of the posidonia barrier reef at Port-Cros (provence) and the platform reef at Saint-Florent (corsica)*

*Inventory and mapping of posidonia oceanica reefs of the french mediterranean coast*



→ 2019 2020 2021 :  
**Appels à manifestation  
d'intérêt pour la mise  
en place de mouillages  
petite plaisance (←24m)  
et balisages de moindre  
impact**

Dans le cadre du projet LIFE intégré Marha, l'OFB a publié en 2019 et 2020 un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des partenaires pour la mise en œuvre de projets contribuant à réduire l'impact des mouillages et du balisage sur les habitats marins (comprenant les lagunes) d'intérêt communautaire (ex. herbiers de posidonies, récifs de coralligène, etc). Les principales thématiques des projets éligibles à cet AMI sont le remplacement de mouillages existants autorisés par des mouillages de moindre impact, la création de nouvelles zones de mouillages pour éviter les ancrages (plaisance, plongée) et la création ou le remplace-

ment de balisage existant par un balisage de moindre impact. A noter que sont concernés par cet AMI les mouillages de plaisance ou à usage professionnel pour des bateaux de moins de 24 mètres.

En 2019 deux dossiers ont été sélectionnés pour la façade Méditerranée les sites Natura 2000 « Corniche varoise » et « Baie de la Ciotat » pour le remplacement de balisages traditionnels (pneu, béton et chaîne mère) par des dispositifs d'ancrage écologiques : ancres à vis ou de scellement sur roche avec ligne de balisage composée de flotteur intermédiaire, évitant ainsi tout contact avec les fonds marins. La mise en place ce type de balisage écologique permettra de contribuer au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur les sites (herbiers de posidonie et roche infralittorale à algues photophiles).

→2020 et 2021 : Appel à  
manifestation d'intérêt  
**Analyser les pressions  
sur les habitats marins  
des sites Natura 2000  
pour faire évoluer les  
pratiques**

En 2020 et 2021 le Life Marha a publié un appel à manifestation d'intérêt dans l'objectif d'identifier des partenaires (association d'un gestionnaire de site Natura 2000, d'un laboratoire scientifique spécialisé en écologie benthique ou d'une pression et, d'un ou des représentants d'activités ou des usagers concernés) pour la mise en œuvre de projets, entrant dans le périmètre de la recherche et développement. Les projets soumis doivent contribuer à la mise en place de sites ateliers au sein de sites Natura 2000 de la Directive Habitat-Faune-Flore, dans le but d'améliorer les connaissances des impacts des pressions anthropiques sur les habitats marins. Les principales activités éligibles concernent les activités et aménagements maritimes hors pêche et aquaculture professionnelle et/ou terrestres telles que : les rechargements de plages, la pêche de loisir, les sports nautiques et sous-marins, etc.

Suite à l'AMI de 2020 un dossier a été présélectionné en Méditerranée sous réserve d'apport de compléments selon les remarques du jury. Il porte sur l'évaluation de la pression exercée par la plon-

gée sur le coralligène a été retenu par le jury. Cet habitat représente en effet le second hotspot de biodiversité avec les herbiers de posidonie et attire chaque année un nombre croissant de plongeurs. Ces derniers peuvent endommager avec leurs mains, leur corps, leurs palmes et leur équipement les organismes constituant le coralligène. Il peut résulter d'une pression de plongée élevée un changement dans les communautés du coralligène et conduire à une réduction de la biodiversité, mais également entraîner une diminution de l'attractivité des sites et potentiellement impacter l'économie locale. Pour cette étude, plusieurs sites de plongée sont sélectionnés sur le site Natura 2000 Baie et Cap d'Antibes / Îles de Lérins.



→ 2019 : Opération  
**d'enlèvements de filets  
de chalutiers dans le  
Parc marin de la Côte  
Bleue**

Trois filets de chalutier perdus ont été enlevés dans le Parc marin de la Côte Bleue, avec le soutien de l'action C7.2 du Life MARHA. Le signalement de pêcheurs professionnels petits métiers, à l'initiative par ailleurs de la création du parc, a permis de localiser ces trois filets, qui recouvraient du coralligène, habitat d'importance communautaire, à une profondeur de 30 mètres. Les plongées d'évaluation réalisées dans le cadre du programme GhostMed (cf. action

D10-OE01-AN5) ont montré que ces filets pouvaient être retirés. Les travaux de récupération par une entreprise spécialisée dans les travaux sous-marins ont débuté le 24 septembre 2019. Malgré quelques difficultés inhérentes à la découverte d'un obus de la seconde guerre mondiale nécessitant une sécurisation de la zone et un déminage, le site a pu être nettoyé des trois filets de chalut. L'enlèvement de ces filets devrait permettre à long terme une restauration de l'habitat coralligène affecté. Le Parc Marin de la Côte Bleue effectuera un suivi à long terme de l'efficacité de cette opération.



**La deuxième session de  
l'AMI est en ligne depuis le  
25 janvier. Les candidats  
peuvent déposer leurs  
dossiers jusqu'au 15 avril :**  
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5918-analyse-de-limpact-des-pressions-sur-les-habi/>



**Pour plus d'information, les AMI sont  
publiées sur la plateforme aide et  
territoires et le site de l'OFB. (Pour info  
AMI 2020 :**  
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/70f3-mise-en-place-de-mouillages-et-de-balisages-d/>)



## → 2019 Un programme de surveillance pour les habitats benthiques

En mai et juin 2019 Marha et ses partenaires (CNRS Banyuls en particulier) ont provoqué, organisé, animé et alimenté deux séminaires scientifiques réunissant plus de 100 benthologues pour préparer le programme de surveillance (PdS) cycle 2 de la DCSMM sur les habitats benthiques, valant PdS DHFF. L'exercice devient en effet essentiel aujourd'hui alors que nous devons évaluer l'état de conservation des habitats marins à l'échelle des sites pour suivre leur évolution et orienter les mesures de gestion nécessaires pour stopper la perte d'habitats et reconquérir un état de conservation favorable.

Ces travaux ont permis de

- valider des protocoles (dont EBQI, Protocole meuble intertidal RNF, ...);
- adapter la stratégie spatio-temporelle de certains protocoles DCE existant pour
- qu'ils répondent également à la DHFF (densification spatiale ou temporelle);
- identifier les développements méthodologiques à poursuivre ou engager;

Les comptes rendus sont disponibles via le site web <https://seminaire.pdsinterdirective.2019.ioan-dev.fr>.

**La phase 1 du Life Marha (2018-2020) a essentiellement permis de développer les outils, réaliser les diagnostics et lancer les marchés. La phase 2 en cours (2020-2021) devient plus opérationnelle. Elle doit permettre d'atteindre, dès la fin de l'année, des premiers résultats d'amélioration de l'état de santé des habitats marins au sein des sites Natura 2000. L'année 2021 s'annonce riche en actions Marha en faveur de la préservation des habitats marins avec notamment :**

- Encourager la définition et la reconnaissance de zones de protections fortes (ZPF) dans les sites Natura 2000, notamment, en élaborant une note méthodologique pour aider les gestionnaires à déployer cette démarche. Dans ces zones, toutes les pressions significatives ou incompatibles avec la conservation des habitats marins sont supprimées ;
- Faciliter une signalisation pertinente et adaptée des zones de réglementation environnementale en accompagnant la publication d'une nouvelle circulaire dédiée qui modifie le référentiel nautique national. Un guide facilitant son application sera également produit à destination des services instructeurs et des gestionnaires d'aires marines protégées ;
- Réduire la pression du mouillage et du balisage sur les herbiers en équipant plusieurs sites en mouillages écologiques (Ramatuella, La Ciotat etc) et en préparant une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) destinée à la grande plaisance en Méditerranée pour accompagner la nouvelle réglementation ;
- Réduire l'impact de la plaisance sur les habitats en sensibilisant les plaisanciers avec le déploiement de l'application Nav&Co sur l'ensemble du territoire national (dont un test sur la Guadeloupe pour initier le déploiement dans les outre-mers) ;
- Évaluer l'état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire en poursuivant les travaux méthodologiques et en déployant la première campagne d'évaluation pour les bancs de maerl, les herbiers à zostères et les champs de blocs. Un test comparatif des protocoles



des herbiers de posidonie sera également mené ;

- Améliorer la gouvernance de plusieurs sites en appuyant la mise en place de nouvelles mesures ;
- Valoriser la qualité de la gestion des sites Natura 2000 en accompagnant plusieurs sites vers leur labellisation «Liste verte» des aires protégées de l'UICN ;
- Finaliser les documents d'objectifs de plusieurs sites qui seront prêts à être validés cette année. L'équipe Marha aura finalisé fin 2021 plus de 10 documents d'objectifs supplémentaires ;
- Organiser des formations à l'attention des gestionnaires, des professionnels et des services de l'État ;
- Mettre à disposition et diffuser les données sur les habi-

tats benthiques en créant un système d'information dédié qui offrira la première carte nationale des habitats benthiques actualisée et dynamique ;

- Améliorer la prise en compte des habitats marins dans les activités maritimes en :
- formant les acteurs au référentiel technique (RT) sur les cultures marines ;
- finalisant et diffusant, lors d'un colloque organisé en mai/juin, le RT éolien marin ;
- Finalisant le RT dragage immersion et formant les agents portuaires et les entreprises de dragage à son utilisation ;
- Assurer le financement des actions en faveur des habitats marins et de l'environnement en général en poursuivant l'appui à l'or-

ganisation des comités de financeurs en lien avec les Agences régionales de la biodiversité ;

- Impliquer les enfants dans la préservation des habitats marins en poursuivant le déploiement des aires marines éducatives et en produisant des outils spécifiques d'étude et de préservation aux habitats marins ;
- Engager les citoyens dans le suivi des habitats marins en lançant un programme coordonné de sciences participatives ;
- Faire découvrir les habitats marins au grand public en tenant un stand sur cette thématique au Congrès mondial de la nature de l'UICN.

AT 06

Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »

Façade concernée	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X		
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6
Thématiques Socio-économiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO
	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC
Zones de la carte des vocations MED	Toutes zones									

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Si le lancement du Life intégré Marha a permis une montée en puissance de la gestion des habitats marins, la gestion des espèces mobiles reste aujourd'hui insuffisante et doit être renforcée. Ce besoin est souligné par le nombre important d'actions nouvelles portant sur ces espèces (près d'un tiers des actions proposées). Parmi ces actions, 8 portent sur les mortalités en mer (capture et collision) ou à terre (prédation), 3 sur les dérangements, 2 sur la restauration d'habitat fonctionnel et 7 portent sur des actions plus transversales (plan d'action par groupe d'espèce, protection forte, sensibilisation et formation). En outre certaines mesures répondant aux OSE sont susceptibles de contribuer au bon état des espèces (ex : valorisation des bonnes pratiques).

Enfin, la mise en œuvre de certaines actions emblématiques en dehors du plan d'action du DSF, comme les plans d'action Puffins des Baléares et Cétacés et la gestion de certaines AMP désignées pour les espèces (notamment au large), nécessiterait un appui.

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé	<b>Montage et dépôt d'un Projet Life « Espèces marines mobiles ».</b>
Descriptif synthétique	<p>PDA ou d'autres politiques contribuant au BEE des espèces mobiles) ainsi que les financeurs potentiels. Le retour d'expérience du life MARHA démontre que l'identification de deux personnes à plein temps sur une année pour assurer la coordination technique et administrative du montage est indispensable.</p> <p>Les délais liés au montage du projet et à son éventuelle acceptation ne permettent pas d'envisager un début du projet avant début 2023. Par conséquent, certaines actions en cours (ou ne pouvant être retardées) ne seront pas intégrées au projet. Cela concerne par exemple les analyses des risques pour les captures accidentelles.</p> <p>NB : Pour limiter ce délai, le montage du projet, voire son dépôt, pourront intervenir avant l'approbation du PDA si les CDD nécessaires sont rapidement alloués. Si tel était le cas, il convient de garder tout de même cette sous action car si le projet n'était pas retenu lors du premier dépôt il devra être déposé à nouveau.</p> <p>Parmi les actions du PDA une vingtaine pourraient être financées partiellement ou en totalité par un Life :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérangement : D01-MT-OE01-AN1, D01-OM-OE06-AN1 &amp; AN2</li> <li>- Captures accidentelles : D01-MT-OE02-AN1, D01-OM-OE01-AN1, D01-PC-OE3-AN2</li> <li>- Collision : D01-MT-OE03-AN1, AN2 &amp; AN3, D01-OM-OE02-AN1</li> <li>- Prédation : D01-OM-OE04-AN1</li> <li>- Plan de gestion nationaux (D01-PC-OE3-AN1 et PNA cétacés) ou locaux (D01-OM-OE03-AN1)</li> <li>- Restauration d'habitats fonctionnels : D01-OM-OE05-AN1, D07-OE03-AN1</li> <li>- Actions transversales : AT01, AT02, AT03, AT05 &amp; AT07</li> </ul>

Sous-action 2

Libellé	<b>Mise en œuvre du projet Life « Espèces marines mobiles »</b>			
Descriptif synthétique	Mise en œuvre du projet Life s'il est retenu.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2021 – 2022	2023		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2022	2027		
Pilote(s)	DEB ou OFB sous réserve 24 mois CDD	OFB sous réserve de financement		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Services de l'État Gestionnaires d'AMP Acteur socio-professionnels Collectivités Partenaires scientifiques ONG	Services de l'État Gestionnaires d'AMP Acteur socio-professionnels Collectivités Partenaires scientifiques ONG		
Financements potentiels	Etat : BOP 113 Etablissement public : OFB	Crédits communautaires : Programme européen LIFE; pourcentage à préciser (60 %?)		
Action au titre de la DCSMM	Oui			
Incidences économiques et sociales	Cette action n'a pas d'incidence directe sur les pratiques des activités de la mer et du littoral mais pourrait améliorer leurs conditions d'exercice en dégageant des financements pour la meilleure protection des milieux.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale incertaine.			
Coût prévisionnel	Environ 100 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 0,6 ETP pour le montage et le dépôt du projet Life « Espèces marines mobiles » auprès de l'UE; - Investissement : 62 500 € pour mise en œuvre du projet Life « Espèces marines mobiles ».			